



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

574 *th* MEETING: 4 APRIL 1952
ème SEANCE: 4 AVRIL 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda	1
Statement by the President	1
Inauguration of the Security Council Chamber	2
Adoption of the agenda	5

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire	1
Déclaration du Président	1
Inauguration de la salle du Conseil de sécurité	2
Adoption de l'ordre du jour	5

FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FOURTH MEETING

Held in New York on Friday, 4 April 1952, at 3 p.m.

CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le vendredi 4 avril 1952, à 15 heures.

President: Mr. A. BOKHARI (Pakistan).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 574)

1. Adoption of the agenda.
2. The Tunisian question (S/2508, S/2571):
 - (a) Letter from the chargé d'affaires of the delegation of Afghanistan to the United Nations (S/2579)
 - (b) Letter from the liaison officer of Burma to the United Nations (S/2581)
 - (c) Letter from the acting permanent representative of Egypt to the United Nations (S/2575)
 - (d) Letter from the permanent representative of India to the United Nations (S/2580)
 - (e) Letter from the permanent representative of the Republic of Indonesia to the United Nations (S/2574)
 - (f) Letter from the permanent representative of Iran to the United Nations (S/2582)
 - (g) Letter from the acting permanent representative of Iraq to the United Nations (S/2576)
 - (h) Letter from the permanent representative of Pakistan to the United Nations (S/2577)
 - (i) Letter from the permanent representative of the Philippines to the United Nations (S/2583)
 - (j) Letter from the permanent representative of Saudi Arabia to the United Nations (S/2578)
 - (k) Letter from the representative of the Yemen on the Interim Committee of the General Assembly (S/2584).

Statement by the President

Président: M. A. BOKHARI (Pakistan).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 574/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question tunisienne (S/2508, S/2571):
 - a) Lettre du chargé d'affaires de la délégation de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2579);
 - b) Lettre du chargé de liaison de la Birmanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2581);
 - c) Lettre du représentant permanent par intérim de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2575);
 - d) Lettre du représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2580);
 - e) Lettre du représentant permanent de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2574);
 - f) Lettre du représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2582);
 - g) Lettre du représentant permanent par intérim de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2576);
 - h) Lettre du représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2577);
 - i) Lettre du représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2583);
 - j) Lettre du représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2578);
 - k) Lettre du représentant du Yémen à la Commission intérimaire de l'Assemblée générale (S/2584).

Déclaration du Président

colleague, Mr. von Balluseck, representative of the Netherlands, who held the position of President of the Security Council during the month of March. Although during that month there was no occasion to call a meeting of the Council, we nevertheless know that this did not relieve Mr. von Balluseck of the cares of his office and of the necessity for exercising vigilance over the various matters of which the Security Council is seized. For his readiness always to give us advice in informal discussions and for his ability and care, we thank him.

Inauguration of the Security Council Chamber

2. The PRESIDENT: Before we address ourselves to the business of the day, I should like, if my colleagues would permit me, to pause for a moment and take note of our new surroundings. As this is the first meeting of the Security Council to be held in this hall, it is proper that we should mark the event in a manner befitting the occasion. The Security Council is not the first principal organ of the United Nations to hold its sessions in its new home. That privilege belonged to the Trusteeship Council. For that reason, some little envy on our part would perhaps be pardonable. But we can have no hesitation in following the example of the Trusteeship Council in rendering our tribute of appreciation and admiration to all those who by their skill, their artistry and their generosity have helped to initiate architecturally a new epoch in the history of the United Nations.

3. Personally, I feel proud that fortune should have fortuitously, it seems, chosen a representative of my dear country to preside at the first meeting of the Security Council in this hall. But I also feel not a little embarrassed when I realize, as I do, that ten other members of the Council would have adorned this occasion much more than I can. The scroll, which should bear the names of all those, both high and humble, who have by their joint effort built for us a beautiful place in which to serve and work for the highest interests of peace and security in the world, would be very long indeed. It would have on it the names of our distinguished Secretary-General and his energetic staff who have laboured unceasingly to provide the United Nations with a permanent local habitation. But it would also have many other names of persons, nations, countries and governments whose faith in the United Nations urged them to help in varied ways to rear this noble edifice. I refrain at this moment from naming them all, since the formal inauguration of the new United Nations Headquarters has, I understand, been planned for a later occasion. But the Council, I am sure, will agree with me if on this occasion we allow ourselves one exception and mention in honourable and grateful terms the name of Mr. Arnstein Arneberg of Norway, who designed this chamber and whose Government made a munificent contribution for the decoration of this room.

4. With the permission of the Council, I would, therefore, invite the representative of Norway to the Council table in order that we should tell him and his

nom du Conseil de sécurité, notre collègue et ami, le représentant des Pays-Bas, M. von Balluseck, Président du Conseil pendant le mois de mars. Bien que l'occasion ne se soit pas présentée de convoquer le Conseil pendant cette période, nous savons que M. von Balluseck n'en a pas moins eu à s'acquitter des tâches afférentes à ses fonctions et qu'il a dû notamment suivre avec la plus grande attention l'évolution des divers problèmes dont le Conseil de sécurité est saisi. Nous le remercions de l'empressement avec lequel il nous a fait bénéficier de ses conseils lors de nos entretiens officiels; nous le remercions également de la compétence et de la diligence avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions.

Inauguration de la salle du Conseil

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je voudrais, si les membres du Conseil le veulent bien, appeler l'attention sur le cadre nouveau où vont se dérouler nos activités. C'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit dans cette salle, et il convient d'en prendre solennellement acte. Le Conseil de sécurité n'est pas le premier, parmi les organes principaux des Nations Unies, à se réunir dans sa nouvelle salle. Ce privilège est revenu au Conseil de tutelle; qu'on nous pardonne de lui envier un peu cet honneur. Mais nous suivrons sans la moindre hésitation l'exemple du Conseil de tutelle: comme lui, nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude et notre admiration à tous ceux qui, par leur talent, leur art et leur générosité, ont contribué à ouvrir une nouvelle ère architecturale dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

3. Je suis personnellement très fier que le sort ait désigné un représentant de mon pays pour présider la première séance que le Conseil de sécurité tient dans cette enceinte. Mais je me rends compte également, non sans confusion, que mes dix collègues auraient été bien plus dignes que je ne le suis d'occuper le fauteuil présidentiel en cette circonstance. La liste de tous ceux, petits et grands, qui ont réuni leurs efforts pour édifier cette enceinte magnifique dans laquelle nous travaillerons en faveur de la paix et de la sécurité du monde, serait en vérité une liste bien longue. En tête viendrait le nom de notre éminent Secrétaire général et de ses collaborateurs, qui n'ont négligé aucun effort pour donner à l'Organisation des Nations Unies un siège permanent à New-York. Mais cette liste comprendrait encore bien d'autres noms, ceux des particuliers, ceux des pays et ceux des gouvernements que leur foi dans les Nations Unies a poussés à contribuer par divers moyens à l'érection de ce noble édifice. Je ne veux pas procéder maintenant à une énumération complète, puisque l'inauguration officielle du nouveau siège de l'Organisation des Nations Unies est prévue, je crois, pour une date ultérieure. Mais je suis sûr que le Conseil me permettra de faire aujourd'hui une exception et de mentionner en termes élogieux et reconnaissants le nom de M. Arnstein Arneberg, de Norvège, qui a établi les plans de cette salle à la décoration de laquelle le Gouvernement norvégien a si généreusement participé.

4. Je voudrais donc, avec la permission du Conseil, inviter le représentant de la Norvège à prendre place à la table du Conseil afin de lui exprimer, ainsi qu'à son

Government and his compatriots through him how grateful we are to them for what they have so magnificently offered to the United Nations in general and to the Security Council in particular.

At the invitation of the President, Mr. Arne Sunde, representative of Norway, took a place at the Council table.

5. The PRESIDENT: The Security Council, since its birth in 1946, has journeyed a great deal and pitched its tents in many places. Those who are not novices, as I am, will recall with a kind of feeling not difficult to guess, the first meeting of the Security Council on 17 January 1946 in Church House, Dean's Yard, London, where it availed itself of the hospitality of the United Kingdom. Between the end of March and the beginning of July 1946, the Security Council had its abode in Hunter College, New York, and from 10 July to 7 August 1946, in the Henry Hudson Hotel situated on West 57th Street in New York. Then came Lake Success and Flushing Meadow, places that all of us remember, I am sure, with affection and nostalgia. Nor must I omit to mention the beautiful city of Paris, where on two occasions the Security Council, along with the General Assembly, was received by the people and the Government of France with their traditional graciousness.

6. These wanderings are now over, or at least the Security Council has a permanent home from which to venture forth should duty call. Seated at last as we are in this dignified and impressive room, I think we may, in this moment of some historical significance, congratulate the Government and the people of Norway and that distinguished son of Norway, Mr. Arnstein Arneberg, who designed this chamber and the best qualities of whose mind are reflected around us. Norway itself was a distinguished member of this Council during the years 1949 and 1950 and, through its wise and highly respected Ambassador Sunde and his assistants, served the cause of international peace with devotion and distinction.

7. It has been my great privilege to open the first meeting of the Security Council in this chamber, with a consciousness that some of our inspiration will have its origin in the artists and craftsmen of Norway who were in their turn inspired by their belief in the noble spirit in which the Charter of the United Nations was conceived and inscribed. I am sure I but put in inadequate words the feelings of the Council in offering our sincerest thanks to the Government of Norway and to the great and high-minded people of that beautiful land. Here we shall henceforth pursue the work which a war-weary and peace-hungry world, nervous yet hopeful, expects of us. The Universal Declaration of Human Rights states in its preamble that: "... it is essential, if man is not to be compelled to have recourse, as a last resort, to rebellion against tyranny and oppression, that human rights should be protected by the rule of law". It goes on to say that "it is essential to promote the development of friendly relations between nations". On this, our first day in this chamber, we would do well humbly to dedicate ourselves afresh to the noble purpose that is expressed in these words and

gouvernement et à ses compatriotes, notre gratitude du don magnifique qu'ils ont fait à l'Organisation des Nations Unies en général et au Conseil de sécurité en particulier.

Sur l'invitation du Président, M. Arne Sunde, représentant de la Norvège, prend place à la table du Conseil.

5. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Depuis sa création en 1946, le Conseil de sécurité a beaucoup voyagé et a planté sa tente sous bien des cieux. Ceux qui, à ma différence, participent depuis longtemps à ses travaux se souviendront, avec une émotion facile à imaginer, de la première séance que le Conseil de sécurité, bénéficiant de l'hospitalité du Royaume-Uni, a tenue le 17 janvier 1946 à Church House, Dean's Yard, à Londres. De la fin de mars au début de juillet 1946, le Conseil de sécurité a siégé au Hunter College, à New-York, et du 10 juillet au 7 août 1946, au Henry Hudson Hotel, 57ème rue Ouest, à New-York. Il s'est ensuite réuni à Lake Success et à Flushing Meadow dont nous gardons tous, j'en suis sûr, un souvenir quelque peu nostalgique. Je me garderais bien d'oublier Paris, cette ville magnifique où, par deux fois, le Conseil de sécurité, en même temps que l'Assemblée générale, a joui de la traditionnelle hospitalité du peuple et du Gouvernement français.

6. Nos pérégrinations sont maintenant terminées; du moins le Conseil de sécurité a-t-il maintenant un siège permanent qu'il ne quittera que si l'exercice de ses fonctions l'appelle en d'autres lieux. Alors que nous nous installons enfin dans cette salle imposante, il convient, je pense, que nous félicitions, en ce moment historique, le Gouvernement et le peuple norvégiens, ainsi que M. Arnstein Arneberg, l'éminent architecte norvégien qui a conçu cette salle d'une manière qui reflète toute l'élévation de sa pensée. La Norvège a été, en 1949 et en 1950, un membre distingué du Conseil de sécurité; par l'entremise de son éminent ambassadeur, M. Sunde, et de ses adjoints, elle a servi la cause de la paix internationale avec un dévouement en tous points digne d'éloges.

7. C'est pour moi un grand honneur de présider à l'ouverture de la première séance que le Conseil de sécurité tient dans cette salle. Je suis convaincu que l'œuvre des artistes et des artisans de Norvège contribuera à nous inspirer dans nos travaux, car ils ont été eux-mêmes animés par leur foi dans le noble esprit qui a présidé à la conception et à la rédaction de la Charte des Nations Unies. Je suis certain de parler au nom du Conseil lorsque, de manière hélas imparfaite, j'exprime notre profonde gratitude au Gouvernement de la Norvège et au grand peuple si généreux de ce magnifique pays. C'est dans cette salle que nous allons poursuivre nos efforts en vue d'accomplir l'œuvre que le monde attend de nous, un monde las de la guerre, affamé de paix, inquiet et cependant plein d'espérance. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme dans son préambule "qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression" et "qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations".

to pray that the Almighty in His unbounded mercy may guide all our thoughts and all our deeds.

8. Mr. SUNDE (Norway): May I, on behalf of my Government, express my sincere thanks to the President for his kind words about the contribution which my country has made to the decoration of this chamber. I shall be happy to convey the President's expression of appreciation to my Government.

9. Allow me to say also that the Norwegian Government feels deeply honoured by having been given the opportunity to assist in the setting up of the permanent meeting place for this august body, which plays such a vital part in the work of the United Nations to secure world peace. I can assure the Council that my country's contribution is inspired by the hopes which it entertains towards the fulfilment of the high purposes of the Security Council.

10. Mr. AUSTIN (United States of America): When the President rapped his gavel a moment ago calling this meeting to order, the United Nations passed a milestone. This is the first meeting of the Security Council in the new Headquarters of the United Nations.

11. What manner of stones, what manner of buildings are here? This international Secretariat, this Headquarters, this great assembly of nations, this grand council room, this rockbound Manhattan Island, dedicated as the permanent address and residence for the world organization is officially the "United Nations, New York".

12. The hospitality of the United States of America towards all Members of the United Nations was expressed through the gift of these lands on Turtle Bay, on the East River bounded by First Avenue, and six blocks from 42nd to 48th Streets.

13. President Truman expedited the financial means required for stones and buildings. The Government of the United States loaned, without interest, capital for construction — \$65 million.

14. The governments of the State of New York and of the City of New York provided exemptions from taxation and donations of lands within and adjacent to the grand site, including waterfronts, easements and improvements. The vision of the officers and citizens of the City of New York in facilitating tunnels, subways, avenues and landscaping will be glorified in our treasured archives.

15. The prolonged emotional and critical disagreement and debate of United Nations Members concerning choice of the location of the site was providentially ended by the last-moment idea of Mr. John D. Rockefeller, Jr., and his proficient generosity in the gift of \$8.5 million.

Alors que nous siégeons aujourd'hui pour la première fois dans cette salle, il convient qu'avec modestie nous nous engagions à nouveau à ne négliger aucun effort pour atteindre l'objectif élevé qui est énoncé dans les passages que je viens de citer; puisse le Tout-Puissant guider, dans son infinie miséricorde, toutes nos pensées et toutes nos actions.

8. M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Au nom du Gouvernement norvégien, je remercie sincèrement le Président des paroles aimables qu'il a prononcées au sujet de la part que mon pays a prise à la décoration de la salle du Conseil. Je serai heureux de transmettre à mon gouvernement les remerciements que le Président lui a adressés.

9. Je tiens également à dire que le Gouvernement norvégien considère comme un grand honneur d'avoir pu contribuer à l'installation de la salle où doit désormais siéger ce Conseil qui joue un rôle si éminent dans les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie en faveur de la paix mondiale. Je puis donner au Conseil l'assurance qu'en participant à l'aménagement de cette salle, mon pays s'est laissé guider par l'espoir qu'il a de voir atteindre les nobles buts que vise le Conseil de sécurité.

10. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le moment où le Président a déclaré ouverte la présente séance a marqué une nouvelle étape dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. C'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit au nouveau siège de l'Organisation.

11. Quelles sont ces pierres, quel est cet édifice? C'est dans ce cadre, sur cette île rocheuse de Manhattan, que le Secrétariat international, que cette grande assemblée des nations sont venus installer leur siège permanent, édifier cette salle grandiose pour y conduire les travaux de notre Organisation, dont l'adresse est maintenant "Nations Unies, New-York".

12. L'hospitalité que les Etats-Unis d'Amérique ont offerte à tous les Etats Membres des Nations Unies s'est manifestée par le don des terrains de Turtle Bay, compris entre l'East River et la Première avenue, et la 42ème et la 48ème rue.

13. Le président Truman a hâté l'ouverture des crédits nécessaires à l'achat des pierres et des installations; le Gouvernement des Etats-Unis a prêté, sans intérêt, une somme de 65 millions de dollars pour la construction du siège de l'Organisation.

14. Les autorités de l'Etat de New-York et de la ville de New-York ont accordé des exonérations d'impôt; elles ont fait don de terrains situés à l'intérieur et aux environs de l'emplacement principal, notamment de terrains situés au bord de la rivière, et elle en a facilité et amélioré l'accès. Les archives de l'Organisation conserveront le témoignage de l'aide que les autorités et les citoyens de New-York ont apportée en facilitant la construction de tunnels, de chemins de fer métropolitains et d'avenues, ainsi que l'aménagement du site.

15. L'initiative de M. John D. Rockefeller, Jr., qui, à la dernière minute, a fait si généreusement don de 8.500.000 dollars, a mis fin au désaccord qui avait si longtemps partagé les Membres de l'Organisation, en ce qui concerne le choix du site.

16. This logical and happy act of Mr. Rockefeller, and the decision on the site by vote of the Members, was co-ordinated with fast-operating leaders of thought, including Secretary-General Trygve Lie and architect Wallace K. Harrison.

17. The achievement of a unanimous design was promptly agreed upon among eleven consultants. I consider the act of the Board of Design Consultants to be imperishable for its spirit of voluntary co-operation. The men who agreed on the design were from Australia, Belgium, Brazil, Canada, China, France, Sweden, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and Uruguay. The principal members of the architecture and engineering staff are Mr. Wallace K. Harrison, Director of Planning; Mr. Max Abramovitz, Deputy Director and Mr. James A. Dawson, Co-ordinator of Construction.

18. It might be said that we are at the mid-point of the answer to the question: "What manner of stones and what buildings are here?"

19. The Secretariat is established in the towering workroom adjacent to us. Our colleagues on the Economic and Social Council and the Trusteeship Council are already in their respective chambers in the conference building, carrying on the work of improving those basic conditions of peace required by the Charter of the United Nations. The General Assembly building is proceeding toward completion.

20. We are grateful to many men and many countries for the beauty and sturdy grandeur of this new and permanent home. For the Security Council chamber, we are especially indebted to the Government and the people of Norway, who have been so ably represented here by our esteemed friend, Ambassador Sunde. The magnificent design and the many appointments of this chamber are the gift of Norway. The design is the work of the eminent Norwegian architect Arnstein Arneberg. A mural is to be painted on the wall behind the President by the Norwegian artist Per Krogh.

21. The interior marble comes from Norway; so do the doors and railings, inlaid with silver. The blue and gold fabric of the walls is the gift of Norway. The many contributions which have provided this inspiring structure symbolize the grand resolve written into the preamble to the Charter: "...to unite our strength to maintain international peace and security".

Mr. Sunde, representative of Norway, withdrew from the Council table.

Adoption of the agenda

22. The PRESIDENT: Is there any objection to the adoption of the agenda?

23. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The request for the inclusion in the agenda of the Security Council of a certain item submitted by

16. Les personnalités responsables, notamment le Secrétaire général, M. Trygve Lie, et l'architecte, M. Wallace K. Harrison, ont rapidement donné suite à cette intervention si logique et si judicieuse de M. Rockefeller et au vote par lequel les Membres de l'Organisation se sont prononcés sur l'emplacement du siège.

17. Les onze architectes-conseils n'ont pas tardé à s'entendre sur un plan d'ensemble. La décision du Bureau des architectes-conseils restera un exemple éclatant de ce que peut une coopération librement consentie. Les architectes qui se sont mis d'accord sur le projet venaient de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la France, du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Uruguay. Les principaux architectes et ingénieurs étaient M. Wallace K. Harrison, directeur du service des plans, M. Max Abramovitz, directeur adjoint, et M. James A. Dawson, coordonnateur de l'exécution des plans.

18. Nous ne sommes pas loin maintenant de pouvoir répondre à la question que je posais tout à l'heure: "Quelles sont ces pierres, quel est cet édifice?"

19. Le Secrétariat est installé à côté de nous, dans ce bâtiment qui surplombe celui où nous nous réunissons. Nos collègues du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle siègent déjà dans leurs salles respectives du bâtiment des conférences; c'est là qu'ils s'emploient à apporter, conformément à la Charte des Nations Unies, les améliorations fondamentales dont la paix dépend. Le bâtiment de l'Assemblée générale est en voie d'achèvement.

20. Nous sommes reconnaissants à tous les hommes et à tous les pays qui ont contribué à donner à notre siège permanent sa beauté et sa grandeur. En ce qui concerne la salle du Conseil de sécurité, nous exprimons notre gratitude toute particulière au Gouvernement et au peuple norvégiens que notre éminent ami Monsieur l'Ambassadeur Sunde a représentés au Conseil avec tant de compétence. C'est à la Norvège que le Conseil est redevable de la conception et de l'aménagement de cette salle. Les plans sont l'œuvre de l'éminent architecte norvégien Arnstein Arneberg; une fresque de l'artiste norvégien Per Krogh doit décorer le mur qui se trouve derrière le Président.

21. Le marbre qui décore l'intérieur de la salle vient de Norvège, ainsi que les portes et les balustrades incrustées d'argent. La tenture bleu et or qui recouvre les murs est également un don de la Norvège. La coopération qui a permis d'édifier et de décorer cette salle imposante constitue une des applications pratiques du grand principe énoncé dans le préambule de la Charte: "Unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales".

M. Sunde, représentant de la Norvège, quitte la table du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

22. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'adoption de l'ordre du jour soulève-t-elle des objections?

23. M. HOPPENOT (France): La demande d'inscription d'une certaine question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, que vous avez introduite, Monsieur

the President as representative of the Government of Pakistan [S/2577] did not come as a surprise to my delegation, but it remains a source of astonishment. For several weeks, for several months even, this possibility has been dangled before us. We knew that it had been discussed by the councils which had assembled to decide on it; and steps have been taken, most of them friendly and disinterested, to notify or forewarn this delegation and its Government. But we did not think that this undertaking would survive the events which might have occasioned it, nor that—at the very moment when the responsible French and Tunisian authorities were again entering into negotiation and agreement, which we were assured the intercessory States wished only to encourage—that, at that very moment, I say, the delegations of a number of African and Asian States would persist in their intention of opening in the Council a discussion which had become pointless.

24. The duty of the Security Council is not only to watch over the maintenance of peace but also to ensure, by its action, the best conditions for promoting reconciliation and understanding among the peoples from which it receives its mandate. This duty obliges it, and obliges each of its members, to avoid heedlessly laying hold of events which are themselves outside its purview and which external intervention is liable to inflate to a passionate intensity which they would never have acquired by themselves. I do not feel that these considerations have always been sufficiently appreciated by the inspirers and sponsors of the procedure which has just been initiated.

25. On what is their action in fact originally based? It is based on a petition addressed to various United Nations bodies by members of the former Tunisian Government, a petition which, under the basic laws of the Regency, was completely invalid because of the absence of the beylical seal, and which was no less unacceptable under the very terms of the Charter. While this petition was, at that time, considered and treated in that light both by the Secretariat and by the then President of the Security Council, the increased efforts of its sponsors in the corridors of the General Assembly found favour in the eyes of a number of delegations, and the encouragement thus given to the instigators of the dispute could not but stir up irresponsible passions and undermine the conciliatory efforts at appeasement which the French authorities were making at that moment. If the representatives of the various Powers approached by the Tunisian emissaries had made it clear to them at the very beginning that their respective governments could not take cognizance of a matter which did not threaten their own security or peace in general, and which strictly speaking concerned only France and Tunisia, I have not the slightest doubt that the French and Tunisian authorities, thus freed from all outside intervention, would much more quickly have found a common ground for legitimate and necessary agreements. But on the contrary, the willingness with which the most outrageous claims of persons without any regular authority were heard and encouraged promoted throughout the territory of the Regency an

le Président, en votre qualité de représentant du Gouvernement du Pakistan [S/2577], n'a pas été une surprise pour ma délégation, mais elle reste pour elle un sujet d'étonnement. Voici plusieurs semaines, plusieurs mois même, que l'éventualité en était agitée devant nous, que nous la savions discutée dans les conseils qui s'étaient formés pour en décider, que des démarches, dont la plupart étaient certainement amicales et désintéressées, étaient faites auprès de cette délégation et de son gouvernement pour les en avertir ou pour les mettre en garde. Mais nous ne pensions pas que cette entreprise survivrait aux circonstances qui avaient pu la faire naître, ni qu'au moment même où se rétablissaient à Tunis ce dialogue et cet accord entre autorités françaises et tunisiennes responsables, dont il nous était assuré que les Etats intervenants n'avaient d'autre désir que de les promouvoir, qu'à ce moment même, dis-je, les délégations d'un certain nombre d'Etats d'Afrique et d'Asie persisteraient dans leur propos d'ouvrir devant notre Conseil un débat devenu sans objet.

24. Le devoir du Conseil de sécurité est, non seulement de veiller au maintien de la paix, mais de ménager, par son action, les meilleures conditions de rapprochement et d'entente entre les peuples dont il tient sa mission. Ce devoir lui impose, et impose à chacun de ses membres, d'éviter de se saisir à la légère d'événements, étrangers en eux-mêmes à sa compétence, et auxquels la seule éventualité d'une intervention extérieure risque d'insuffler une virulence qu'ils n'auraient jamais acquise par eux-mêmes. Je n'ai pas l'impression que ces considérations aient toujours été suffisamment présentes à l'esprit, et des inspireurs, et des auteurs de la procédure qui vient d'être engagée devant nous.

25. A l'origine de leurs démarches, que trouvons-nous en effet? Nous y trouvons une requête adressée à diverses instances de l'Organisation des Nations Unies par des membres de l'ancien Gouvernement tunisien, requête qu'au regard des lois fondamentales de la Régence, l'absence du sceau beylical privait de tout caractère de validité, et qui n'était pas moins irrecevable aux termes mêmes de la Charte. Si cette requête fut bien, à cette époque, considérée et traitée comme telle, aussi bien par le Secrétariat que par le Président en exercice du Conseil de sécurité, les démarches que ses auteurs multiplièrent dans les couloirs de l'Assemblée rencontrèrent, auprès d'un certain nombre de délégations, une audience favorable, et les encouragements ainsi donnés à ceux qui avaient déclenché le conflit ne pouvaient qu'attiser les passions irresponsables et contrecarrer l'œuvre de conciliation et d'apaisement que les autorités françaises s'efforçaient, au même moment, d'entreprendre. Si les représentants des diverses Puissances approchés par les émissaires tunisiens avaient, dès le début, marqué à leurs interlocuteurs que leurs gouvernements respectifs n'avaient pas à connaître d'une affaire qui ne menaçait ni leur sécurité propre, ni la paix générale, et ne concernait strictement que la France et la Tunisie, je n'ai pas le moindre doute que, sur un terrain ainsi dégagé de toute intervention extérieure, les autorités françaises et tunisiennes n'auraient bien plus rapidement jeté entre elles les bases des accords légitimes et nécessaires. — Au contraire, la complaisance avec laquelle ont été

atmosphere of uneasiness and crisis leading to an increase in acts of violence and personal attacks which no authority responsible for maintaining order could tolerate. It is always dangerous to play with fire, and it is even less commendable to do so when there is a risk of setting fire to your neighbour's house.

26. I sincerely believed that, in view of the new turn which these same events had been taking for some days, I would no longer have to submit to the President these considerations which developments in the Regency some weeks ago had inspired. We were prepared to maintain in the Council that the petition, which we heard would be brought before it by the Pakistan delegation, was unacceptable, that it should not be included in the agenda and that the Council was not competent to deal with it. We were prepared to show the Council that it was not concerned with a Franco-Tunisian disagreement. But, following the official proclamation of the Bey to his people solemnly ratifying his agreement with the French Government, we did not think that any further attempt would be made to bring before the Council a disagreement which no longer existed.

27. That, however, is the somewhat astonishing situation with which my delegation and, I may well say, the Security Council are today confronted. Even a few weeks ago it was possible to speak, strictly on the basis of facts, of a domestic dispute, not between France and Tunisia, but between the Residency General, in which French responsibilities regarding the Regency are vested, and some ministers discredited because of their administrative inefficiency and disqualified because they had tacitly aided and abetted persons organizing and perpetrating sabotage, attacks and murders which were creating a serious state of disorder and unrest throughout the territory. It was even possible to place a certain interpretation on the Bey's prolonged silence, which he was himself solemnly to deny later. I do not say that, viewed in this light, the situation would have entitled the fifteen States — of which only eleven or twelve now remain — to bring the matter before the Security Council through the Pakistan delegation. I merely point out that the shadow of substance which the situation at that time might have lent Pakistan's action has now disappeared; and with it have vanished the legal arguments invoked to justify that action by reference to the provisions of the Charter. Any discussion on including the item in the agenda or on the Council's competence is now completely out-of-date; or rather, it has become pointless. Where there is no substance for discussion, there can be no item for the agenda. The Security Council no longer has to consider whether it should or should not take up what was submitted to it as a dispute or as a situation within its competence; it can only note that, as a result of the agreement arrived at between the Bey and the Resident General, any situation and any dispute that may have existed, however narrow or broad the meanings given to these words, has been settled and has disappeared, and that there are therefore no grounds for placing on

tées et encouragées les revendications les plus excessives de personnalités sans mandat régulier a favorisé, sur tout le territoire de la Régence, un climat de malaise et de crise, où se multipliaient ces actes de violence et ces attentats individuels qu'aucune autorité responsable du maintien de l'ordre ne pouvait tolérer. Il est toujours dangereux de jouer avec le feu, et il est encore moins recommandable de le faire lorsque c'est dans la maison du voisin que l'on risque de porter l'incendie.

26. Ces réflexions que m'inspirait, il y a quelques semaines, le déroulement des événements dans la Régence, je croyais fermement, Monsieur le Président, devant le cours nouveau pris depuis quelques jours par ces mêmes événements, que je n'aurais plus à vous les soumettre. Nous nous étions préparés à soutenir devant le Conseil l'irrecevabilité de la requête, dont il nous était annoncé que votre délégation se préparait à le saisir, l'inopportunité de l'inscrire à notre ordre du jour, l'incompétence du Conseil à la traiter. Nous nous disposions à remontrer au Conseil qu'il n'avait pas à s'occuper d'un désaccord franco-tunisien. Mais, depuis la proclamation officielle adressée par le Bey à son peuple, entérinant solennellement l'accord intervenu entre lui et le Gouvernement français, nous ne pensions pas qu'une tentative serait encore faite pour porter devant le Conseil un désaccord qui n'existait plus.

27. Telle est cependant la position assez étonnante devant laquelle ma délégation et, je puis bien le dire, le Conseil de sécurité se trouvent aujourd'hui placés. On pouvait, il y a quelques semaines encore, parler, en se plaçant dans le domaine strict des faits, d'un différend d'ordre intérieur, non point entre la France et la Tunisie, mais entre la Résidence générale, dépositaire des responsabilités françaises dans la Régence, et des ministres, discrédités par leur inertie administrative, disqualifiés par leur complicité tacite avec les organisateurs et les auteurs des sabotages, des attentats et des meurtres qui créaient sur tout le territoire un état grave de désordre et d'insécurité; on pouvait même arguer du silence prolongé du Bey, en lui donnant une interprétation qu'il devait lui-même, dans la suite, solennellement démentir. Je ne dis pas que la situation ainsi considérée aurait justifié la prétention des quinze Etats — qui ne sont plus aujourd'hui que onze ou douze — d'en saisir le Conseil de sécurité par l'intermédiaire de la délégation pakistanaise: je me borne à faire remarquer simplement que cette ombre de substance que l'état de choses alors existant pouvait prêter à la démarche du Pakistan s'est aujourd'hui évanouie et, avec elle, les arguments juridiques appelés à la justifier au nom des dispositions de la Charte. Les débats sur l'inscription ou sur la compétence sont aujourd'hui entièrement dépassés ou, plutôt, sont devenus sans objet. Là où il n'y a pas matière, il ne peut pas y avoir lieu à inscription. Le Conseil de sécurité n'a plus à examiner s'il doit ou non se saisir de ce qui lui était présenté comme un différend ou une situation ressortissant à sa compétence; il ne peut que se borner à constater qu'à la suite de l'accord intervenu entre le Bey et le Résident général, toute situation et tout différend, quels que soient les sens restreints ou étendus que l'on puisse donner à ces mots, se sont résorbés et ont disparu et qu'il n'a pas, en conséquence, à se saisir

28. The Council might well be surprised, as I am, at having been disturbed for no reason, had we not had this opportunity of hearing the noble and moving words with which the President opened our first meeting in the new United Nations building and paid such well-deserved tribute to all those who contributed to this magnificent achievement.

29. I well know, since I have read it in the various letters submitted to us by the petitioning delegations [S/2574—S/2584], that reference has been and will be made to pressure alleged to have been exercised on the Bey. I do not know the sources from which the authors of these documents obtain their information, or on what verified facts they base themselves in making such an assertion, which is as damaging to the French representatives in Tunisia as it is to the person of a sovereign who is today being accused, by the same voices which yesterday praised him as the embodiment of Tunisian patriotism, of sacrificing the interests of his country under a pressure of which there is no evidence. The truth is that for the first time since the arrival of the new Resident General in Tunis, it has been possible for him to enter into talks with the Bey in complete freedom, without the interference of the very persons whose behaviour and derelictions were at issue, and whom it was as embarrassing for the sovereign to disavow as it would have been for the Resident General to expose while they were present. The decision concerning them taken by Mr. de Hauteclocque was therefore based primarily on the need to ensure, in his conversations with the Bey, an atmosphere free of constraint in which he could express his views and be heard away from the presence of our enemies. The Resident General's decision, based on this legitimate consideration, was further justified in his eyes, as in the eyes of the French Government, by the fact that men who had for several months failed in their official duties by paralysing the entire administrative machine through their inefficiency and by tacitly, if not openly, encouraging every kind of breach of the peace or of public security, could no longer be allowed to exercise power. The first duty of a government, whatever it may be and whatever the circumstances, is to ensure the reign of order and respect of the law and, if it refrains not only from suppressing but even from disowning those who disrupt order by breaking the law, it loses both its legitimacy and its legality in the eyes of all. This intolerable situation could continue no longer, and the French Government, by authorizing the Resident General to put a stop to it, has taken the decision which the higher responsibilities borne by France in the Regency demanded, a decision for which it is accountable to no one.

30. Actually, if any pressure was brought to bear on the Bey, it was not the pressure of threat or force, but that derived from France's display of its goodwill, constructive desire for conciliation and sincerity. The plan of reforms submitted to the Sovereign for his approval is by now known to all. It is also known that it goes beyond all the legitimate aspirations of Tunisian nationalism; that it brings neither the Bey's sovereignty nor the internal autonomy of his kingdom into question; that it provides for the establishment of an As-

28. Il pourrait même s'étonner, peut-être, comme je le fais moi-même, d'avoir été dérangé pour rien, si ce n'avait été l'occasion pour nous d'entendre les nobles et émouvantes paroles par lesquelles, Monsieur le Président, vous avez ouvert notre première séance dans le nouvel immeuble de l'Organisation des Nations Unies et rendu un hommage si mérité à tous ceux qui ont été les artisans de cette œuvre magnifique.

29. Je sais bien, pour l'avoir lu dans les différentes lettres des délégations requérantes, qui nous ont été communiquées [S/2574-S/2584], qu'il a été, qu'il sera fait état d'une prétendue pression exercée sur le Bey. Je ne sais d'où les signataires de ces documents tirent leurs informations, sur quels faits vérifiés ils s'appuient pour avancer une telle affirmation, également injurieuse pour la représentation française en Tunisie et pour la personne même d'un souverain, que les mêmes voix qui louaient hier en lui l'incarnation du patriotisme tunisien accusent aujourd'hui d'avoir sacrifié les intérêts de son pays, sous l'effet d'une contrainte que rien n'autorise à supposer. La vérité est que, pour la première fois depuis l'arrivée du nouveau Résident général à Tunis, le dialogue a pu s'ouvrir en toute liberté entre ce dernier et le Bey, sans qu'interfèrent entre les deux interlocuteurs ces personnalités mêmes dont le comportement ou les défaillances étaient en cause et qu'il était aussi embarrassant pour le souverain de désavouer que délicat pour le Résident général de démasquer en leur présence. La décision prise à leur égard par M. de Hauteclocque s'inspirait donc, en premier lieu, de la nécessité de ménager à ses entretiens avec le Bey une atmosphère libre de toute contrainte et dans laquelle il pût s'exprimer et être entendu, en dehors de la présence de nos adversaires. Inspirée par ce souci légitime, la décision du Résident général se justifiait en plus à ses yeux, comme à ceux du Gouvernement français, par l'impossibilité de laisser plus longtemps en état d'exercer le pouvoir des hommes qui avaient forfait depuis plusieurs mois aux devoirs de leurs fonctions, en paralysant par leur inertie le jeu de tous les organes administratifs et en encourageant tacitement, sinon ouvertement, les atteintes de toute nature portées à l'ordre et à la sécurité publics. La première tâche d'un gouvernement, quel qu'il soit et quelles que soient les circonstances, est de faire régner l'ordre dans le respect de la loi, et, s'il s'abstient, non seulement de réprimer, mais même de désavouer ceux qui troublent l'un en violant l'autre, il perd à la fois, aux yeux de tous, sa légitimité et sa légalité. Cette situation intolérable ne pouvait se prolonger, et le Gouvernement français, en autorisant le Résident général à y mettre un terme, a pris la décision que lui imposaient les responsabilités supérieures dont la France est investie dans la Régence, décision dont elle n'a à rendre compte à personne.

30. En réalité, si une pression a été exercée sur le Bey, ce n'est pas celle de la menace ou de la force, mais celle de la démonstration qui lui était faite de la bonne volonté de la France, de son désir constructif de conciliation et de sa sincérité. Le plan de réformes soumis à l'approbation du souverain est aujourd'hui connu de tous; on sait qu'il va au-devant de toutes les légitimes aspirations du nationalisme tunisien; qu'il ne met en cause ni la souveraineté du Bey, ni l'autonomie interne de son royaume; qu'il prévoit l'institution d'assemblées

sembly representing all the interests in the country. In short, it is known that the aim of the plan is, by means of freely conducted negotiations, to reconcile continued French co-operation — which the chief of the Tunisian nationalists himself has often admitted to be still necessary and desirable — with the equally desirable and necessary growth of the Tunisian people's participation in and responsibility for the conduct of its own affairs. This plan of reforms was not presented to the Bey as a mere statement of intention, left to be applied at the convenience of the protecting Power. It establishes even now the stages of implementation and sets a definite date for the opening of the negotiations which, through mutual agreement, are to determine all the modalities of the new code of Franco-Tunisian relations. The plan was presented to the Sovereign for his free consideration on behalf of the French Government as a whole, and it further had the personal endorsement of the President of the French Republic, who to that end sent his two closest personal advisers to the Bey of Tunis. And I do not doubt that the high endorsement thus given this document by the Chief of State, and the guarantee thus given not only of sincerity, but of a permanence and validity above the possibility of fluctuations in French political life, had a decisive influence on the Sovereign's final decision. To all the Bey's reasons for having confidence in France, there was added his trust in the person and word of the President of the French Republic, and so the Bey, repudiating his bad advisers, instructed an independent and respected person to form a new Government, gave his consent to the programme of negotiations and reforms submitted to him and invited his people to follow the new way which had been opened to it, in peace and with respect for public order.

31. The calm which once again reigns in the country and the almost total failure of the political general strike which the extremists tried to start are sufficient proof that this appeal has been heard. Yet the letters addressed to the President of the Security Council, which have caused the Council to be convoked, contain not the slightest reference to the Sovereign's appeal, to the response to it or to the agreement which preceded it.

32. Naturally, it would have been surprising had it been otherwise. It is easier to stop history at a certain point and to overlook new developments, which cannot be denied, when such developments remove every pretext and every ground for the step it has been decided to take. Thus, disregarding the present — in other words, shutting their eyes to the reality before them — the eleven or twelve States are going back more than seventy years in an effort to draw a picture of the past which is as sketchy as it is inaccurate and tendentious and which reduces this document to the status of a propaganda instrument. I do not intend to point out, one by one, the falsehoods or inaccuracies of these allegations. We are not met here to discuss the past but to draw the proper conclusions from present events. I may, however, be permitted to hope, when I see the word "atrocities" used to describe the French Army's action in the explanatory note attached to this letter which the President addressed to himself, that

représentatives de tous les intérêts du pays; qu'il vise à concilier, enfin, par la voie de négociations librement conduites, la poursuite d'une collaboration française, dont le chef des nationalistes tunisiens a lui-même souvent reconnu qu'elle demeurerait nécessaire et désirable, avec l'accession, elle aussi désirable et nécessaire, du peuple tunisien à une participation et à une responsabilité croissantes dans la conduite de ses propres affaires. Ce plan de réformes n'a pas été présenté au Bey comme une simple déclaration d'intention, dont la mise en œuvre serait laissée au bon plaisir de la Puissance protectrice; il prévoit dès maintenant les étapes de sa réalisation; il fixe à une date précise l'ouverture des négociations qui doivent, sur la base d'un consentement mutuel, déterminer toutes les modalités du nouveau statut des relations franco-tunisiennes. Présenté au libre examen du souverain au nom du Gouvernement français tout entier, il était revêtu en outre de la caution personnelle du Président de la République française, qui avait dépêché à cet effet à Tunis, auprès du Bey, ses deux collaborateurs personnels les plus intimes. Et je ne doute pas que la haute sanction ainsi donnée par le Chef de l'Etat à ce document, la garantie qu'elle lui conférait, non seulement de sincérité, mais de permanence et de validité au-dessus des fluctuations éventuelles de la vie politique française, n'ait exercé une influence déterminante sur la décision finale du souverain. La confiance qu'il faisait à la personne et à la parole du Président de la République française s'est ajoutée à toutes les raisons qu'il avait de faire confiance à la France, et c'est dans ces conditions que le Bey, répudiant ses mauvais conseillers, chargeait une personnalité indépendante et respectée de former un nouveau gouvernement, donnait son accord au programme de négociations et de réformes qui lui était soumis et invitait son peuple à suivre, dans le calme et le respect de l'ordre public, la voie nouvelle qui lui était ouverte.

31. Que cet appel ait été entendu, la tranquillité qui règne à nouveau dans le pays, l'échec presque total de la grève générale à caractère politique que les extrémistes ont tenté de déclencher suffiraient à le prouver. Mais, ni de cet appel du souverain, ni de l'écho qu'il a rencontré, ni de l'accord qui l'a précédé, l'on ne trouve aucune trace dans les lettres qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, et qui ont provoqué la convocation de ce Conseil.

32. C'est, évidemment, le contraire qui eût été surprenant. Il est plus facile d'arrêter l'histoire à un certain point et de ne pas tenir compte des événements nouveaux que l'on ne peut nier, lorsque ceux-ci retirent tout prétexte et toute base à la démarche que l'on a décidé d'entreprendre. Négligeant donc le présent, c'est-à-dire la réalité qui se dérobe sous leurs pas, les onze ou douze Etats s'attachent, en remontant à plus de soixante-dix ans en arrière, à tracer du passé un tableau aussi sommaire qu'inexact et tendancieux, et qui réduit ce document au rang d'un instrument de propagande. Il n'est pas dans mon intention de relever une à une la fausseté ou l'inexactitude de ces allégations. Nous ne sommes pas réunis ici pour discuter du passé, mais pour tirer du présent les conséquences qu'il comporte. Qu'il me soit cependant permis, Monsieur le Président, lorsque je lis, dans la note explicative qui accompagne cette lettre que vous vous êtes adressée à vous-même, le mot d'"atrocité" appli-

the word went beyond the thought. I cannot believe that the Government which the President of the Council represents would endorse and bring before the Council an accusation so insulting to the honour of France and its soldiers, or that it wishes to lower the debate which it felt called upon to open to the level of a campaign of slander. Indeed I dare hope that defamatory assertions will not take the place of arguments in the statements which may be made in support of the inclusion of this investigation in the final agenda of our meeting, and that those who speak will remain sufficiently conscious of the responsibility devolving upon each one of us as members of the Security Council not to feed the fire of popular passion with mendacious or inaccurate allegations. Not that we should feel embarrassed in replying to them; if others have their facts, we also have ours. It just seems to me that such a debate can only be purposeless in itself and dangerous in its consequences; it would go directly counter to the laudable efforts towards appeasement and conciliation made by the French Government and the Bey, and, lastly, we are not here to pass judgment on French policy in Tunisia since the Treaty of Bardo, but to decide at this very point in our procedure whether a question which no longer arises should be included in the agenda.

33. What practical decisions are the letters and explanatory notes addressed to the President intended to achieve? It is difficult to pick them out of the hotch-potch of propaganda and historical untruths which litter them. Is it the release of the political leaders and agitators who have been temporarily removed from their homes? A public assurance has been given that this will be done as soon as possible after the new Government is formed. Is it the recall to power of the former Government, which was rather dubiously styled the "Popular Tunisian Government"? I do not see how an international authority, or even a French one, could force a sovereign to recall ministers he had dismissed for inefficiency or malfeasance. Is it the recognition of the Bey's lawful rights and powers? They have just been solemnly reaffirmed. Is it the granting to the people of "their democratic right of self-government and self-determination"? The French Government's plan of reforms, as proposed to the Bey and approved by him, provides for that in a manner and to an extent which, I think, should meet the wishes of those peoples which "believe in the principles of liberty and democracy" and invoke them in behalf of their Tunisian brothers, even as the civilizing work accomplished by France in Tunisia during the past seventy years would perhaps make them envious if they knew more about it. Lastly, if the "suitable action", so carefully left vague, which the complaining States demand, is designed to "open the way to better understanding between the Tunisian and French peoples", I should like to say that there, too, the agreement reached a few days ago between the Resident General and the Bey is the best proof of the mutual understanding which already exists. It is not by accusing France of all kinds of misdeeds and even crimes, in an explanatory note containing gratuitous

qué à l'action de l'armée française, d'espérer que le terme a dépassé votre pensée. Je ne puis croire que le gouvernement que vous représentez fasse sienne et porte devant notre Conseil une accusation aussi injurieuse pour l'honneur de la France et de ses soldats, ni qu'il veuille rabaisser au niveau d'une campagne de calomnies le débat qu'il a cru devoir ouvrir. J'ose espérer en effet que, dans les discours qui pourront être prononcés pour appuyer l'inscription de cette enquête à l'ordre du jour définitif de notre réunion, les affirmations diffamatoires ne prendront pas la place des arguments et que les orateurs éventuels garderont suffisamment conscience des responsabilités qui incombent à chacun de nous, en tant que membres du Conseil, pour ne pas alimenter d'assertions mensongères ou inexacts le feu des passions populaires. Non que nous soyons embarrassés pour y répondre: si d'autres ont leur dossier, nous avons le nôtre aussi. Mais, simplement, il me paraît qu'un tel débat ne peut être que stérile en lui-même et dangereux par ses conséquences; il irait directement à l'encontre des efforts méritoires d'apaisement et de conciliation prodigués par le Gouvernement français et par le Bey, et, enfin, nous ne sommes pas ici pour juger le procès de la politique française en Tunisie depuis le Traité du Bardo, mais pour décider, à ce moment précis de notre procédure, s'il y a lieu d'inscrire à notre ordre du jour une question qui ne se pose plus.

33. A quelles décisions pratiques tendent, en effet, Monsieur le Président, les lettres et notes explicatives qui vous ont été adressées? Il est difficile de le dégager de ce fatras de propagande et de contrevérités historiques qui les encombre. Est-ce à la libération des personnalités politiques et des agitateurs, provisoirement éloignés de leur résidence? L'engagement a été pris publiquement d'y procéder dans les moindres délais, après l'installation du nouveau gouvernement. Est-ce au rappel au pouvoir de l'ancien gouvernement assez équivoquement qualifié de "Gouvernement populaire tunisien"? Je ne vois pas comment une instance internationale, ni même française, pourrait prétendre imposer à un souverain le rappel de ministres congédiés par lui pour incapacité ou pour malfeasance. Est-ce à la reconnaissance des droits et pouvoirs légitimes du Bey? Elle vient à nouveau d'être solennellement confirmée. Est-ce à l'octroi au peuple tunisien "de son droit démocratique de s'administrer lui-même et de disposer de lui-même"? Le plan de réformes du Gouvernement français, tel qu'il a été proposé au Bey et approuvé par lui, en prévoit la réalisation dans des termes et avec une ampleur qui me paraît répondre aux préoccupations de ces peuples "qui croient aux principes de la liberté et de la démocratie" et qui les invoquent en faveur de leurs frères tunisiens, de même que leur ferait peut-être envie, s'ils la connaissaient mieux, l'œuvre civilisatrice accomplie en soixante-dix ans par la France en Tunisie. Si c'est enfin "à contribuer à rendre possible une meilleure compréhension entre le peuple tunisien et le peuple français" que tendent les "mesures appropriées", et soigneusement laissées dans le vague, réclamées par les États requérants, je me permettrai de dire que, là aussi, l'accord réalisé il y a quelques jours entre le Résident général et le Bey est la meilleure manifestation d'une compréhension mu-

assertions instead of explanations, that the complaining States will help to achieve such a development.

34. To sum up, the French delegation does not propose that the Security Council should declare that the question of Franco-Tunisian relations is not within its competence, or that it should refuse to include the problem in its agenda; we have gone beyond these legal points today. What it asks is that the Council, confining itself to the facts, should note that the agreement reached between the French Government and the Bey, and solemnly proclaimed by the latter, has put the problem on the road to solution, has ended this question and removed anything which, even by the broadest interpretation that might be given to the terms of the Charter, could be found to be a "situation" or a "dispute"; and that the Council need not therefore include in its agenda a question and a problem which no longer exists. The only thing which could reopen the matter would be a decision by the Council implying that the question and the problem still exist and that, in spite of the agreement reached between the two parties, there is still a dispute between them likely to threaten international peace and security. Such a repudiation, not only of the facts but of the solemn declarations of the highest French and Tunisian authorities, might have such serious consequences in Tunisia and neighbouring countries, and would so dangerously shake the prestige of the United Nations and the trust placed in its objectivity, that I refuse to contemplate the possibility that the Council would take the responsibility for it.

35. The PRESIDENT: Before I call upon the next speaker inscribed on my list, I should like to address a question to the representative of France from the Chair. The last part of his speech, as it came through to me in the interpretation, was not entirely clear. I did not know whether there was a proposal in that part of the speech that the adoption of the agenda was unnecessary, or if there was any other proposal. The representative of France will appreciate that I am asking this question in order that any proposal made by him, if it has been made, should not escape the notice of the Chair.

36. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The conclusion to be drawn from my statement — and I must apologize for my inexperience of the Security Council's procedure if I did not make it sufficiently clear — is that France will vote against the inclusion of the Tunisian question in the agenda, and hopes that most of the delegations present will follow suit.

37. The PRESIDENT: I thank the representative of France for his explanation; I think it makes one part of his statement quite clear. However, I hope the representative of France will forgive me if I press him again as to whether there was a proposal that the adoption of the agenda was unnecessary. This would not be incompatible with what he has said just now. Therefore, it is also possible, in spite of his last intervention, that there may still be a proposal he wishes to make.

tuelle déjà acquise, et que ce n'est pas en accusant, dans une note explicative où l'assertion gratuite tient lieu d'explication, la France de tous les méfaits et même de tous les crimes que les Etats requérants contribueront à rendre possible un tel développement.

34. En résumé, ce que la délégation française propose au Conseil de sécurité, ce n'est pas de déclarer que la question des rapports franco-tunisiens est étrangère à sa compétence; ce n'est pas de se refuser à inscrire ce problème à son ordre du jour: ces points de droit sont aujourd'hui dépassés. Ce qu'elle lui demande, c'est de constater, en s'en tenant aux faits, que l'accord intervenu entre le Gouvernement français et le Bey, et solennellement proclamé par ce dernier, a achevé ce problème vers sa solution, a mis fin à cette question, a supprimé, quelle que soit l'élasticité que l'on tente de donner aux termes de la Charte, toute "situation" et tout "différend" et que le Conseil n'a, par conséquent, pas à inscrire à son ordre du jour une question, un problème qui n'existent plus. Si quelque chose pouvait les faire renaître, ce serait une décision du Conseil impliquant qu'ils persistent et que, malgré l'accord réalisé entre les deux parties, il subsiste entre elles un différend de nature à mettre en danger la paix et la sécurité générales. Un tel démenti infligé, non seulement aux faits, mais aux déclarations solennelles des plus hautes autorités françaises et tunisiennes, risquerait d'avoir des conséquences si graves en Tunisie et dans les pays voisins, elle ébranlerait si dangereusement le prestige des Nations Unies et le crédit fait à leur objectivité, que je me refuse à envisager que notre Conseil puisse en prendre la responsabilité.

35. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais, en ma qualité de Président, poser une question au représentant de la France. L'interprétation de la dernière partie de son discours n'a pas été entièrement claire pour moi. Je ne sais donc pas s'il a proposé de déclarer inutile l'adoption de l'ordre du jour, ou s'il présente quelque autre proposition. Le représentant de la France comprendra que je lui pose cette question afin d'éviter qu'une proposition qu'il aurait pu présenter n'échappe à l'attention de la présidence.

36. M. HOPPENOT (France): La conclusion qui se dégageait pratiquement de mon intervention — et je m'excuse de mon inexpérience de la procédure du Conseil de sécurité si je n'ai pas rendu cette conclusion assez claire — est que la France votera contre l'inscription de l'affaire tunisienne à l'ordre du jour et qu'elle souhaite que le plus grand nombre de délégations présentes au Conseil suive son exemple.

37. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je remercie le représentant de la France de son explication, qui éclaire une partie de sa déclaration. Toutefois, j'espère que le représentant de la France me pardonnera si je lui demande de nouveau de préciser s'il a présenté une proposition formelle tendant à déclarer inutile l'adoption de l'ordre du jour. Une proposition de cette nature ne serait pas incompatible avec les observations qu'il vient de faire. Il est possible que, même après sa dernière intervention, il soit toujours désireux de présenter une proposition.

38. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The French delegation has never intended and does not intend to submit any proposal whatsoever. It will confine itself to voting against the inclusion of the question in the agenda.

39. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): Eleven Member States of the United Nations — Afghanistan, Burma, Egypt, India, Indonesia, Iran, Iraq, Pakistan, the Philippines, Saudi Arabia and Yemen — have availed themselves of their rights under Article 35 of the Charter to bring the situation in Tunis to the Security Council's attention. In addition, they have asked the Council to deal with the question as a matter of urgency, as in their opinion the existing situation endangers the maintenance of international peace and security and therefore falls within the scope of Article 34 of the Charter.

40. These eleven States, together with Ethiopia, Lebanon, Liberia and Syria, have officially requested the Government of Chile, in its capacity as a member of the Security Council, to support the inclusion of this question in the Council's agenda.

41. Objections have just been raised to the inclusion of the question in the agenda, on the ground that there are at present no facts constituting a dispute between France and Tunisia; and to support this contention an account has been given of the development of events in Tunisia in the last few weeks.

42. My delegation does not consider it necessary — nor is it possible at this moment — to give its views on the question whether the Council is or is not competent to intervene in the situation in Tunisia. Nor do we wish to revert to the actual facts of the situation, which have been presented in a different light by the eleven countries which signed the application to the Council and by the representative of France, in the statement he has just made. We must respect both versions, in view of their origin and the responsibility and honesty of their authors. My delegation will therefore state its views on this question at the proper time, when the question of competence is under consideration and we have formed a final opinion on it, and when, in addition, after hearing the arguments stated in the Council, we have been able to form a final opinion on the facts. In my view, only a debate in the Council will clarify the situation to the satisfaction of those delegations which harbour doubts on the question of competence or on the realities of the situation in Tunisia.

43. The Chilean delegation has further reasons, in addition to that which I have just outlined, for voting in favour of the inclusion of this item in the agenda. Before I explain these reasons I must make it clear that this position in no way commits my Government with regard to the substance of the question, or to the question of competence, should it arise in the Council.

44. We must not overlook the fact that the Security Council comprises a minority of eleven Members of the United Nations; a minority which, under Article 24 of the Charter, acts on behalf of all Member States in meeting the Security Council's primary responsibility for the maintenance of international peace and security.

38. M. HOPPENOT (France) : La délégation de la France n'a jamais eu et n'a pas l'intention de soumettre une proposition quelconque. Elle se bornera à voter contre l'inscription à l'ordre du jour.

39. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*) : Onze Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies — l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, la Birmanie, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, le Pakistan, les Philippines et le Yémen — ont saisi le Conseil de sécurité de la situation qui règne en Tunisie, en vertu du droit que leur confère l'Article 35 de la Charte. Ces onze pays ont, de plus, demandé au Conseil d'examiner d'urgence cette situation parce qu'ils estiment qu'elle menace la paix et la sécurité internationales et qu'elle relève, de ce fait, des dispositions de l'Article 34 de la Charte.

40. Ces onze Etats, auxquels se sont joints l'Ethiopie, le Liban, le Libéria et la Syrie, ont demandé officiellement au Gouvernement du Chili d'appuyer, en sa qualité de membre du Conseil, l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil.

41. On vient d'élever des objections contre l'inscription de la question à l'ordre du jour en invoquant que les faits qui auraient pu constituer un différend entre la France et la Tunisie n'existent plus, et, pour le démontrer, on nous a exposé l'évolution de ces faits au cours des dernières semaines.

42. Ma délégation ne juge pas nécessaire — et elle ne pourrait le faire en ce moment — d'émettre un avis sur la question de savoir si le Conseil est compétent ou non pour intervenir dans la situation qui existe en Tunisie. Elle ne désire pas non plus examiner les faits eux-mêmes, qui ont été présentés différemment par les onze pays signataires de la requête soumise au Conseil et par le représentant de la France dans l'exposé qu'il vient de faire. Les deux versions nous paraissent dignes du plus grand intérêt par leur origine, étant donné le sens de la responsabilité et le souci de la vérité que nous attribuons à leurs auteurs. Ma délégation exposera donc ses vues à ce sujet en temps opportun, lorsque la question de la compétence sera posée et qu'elle aura pu se former un jugement définitif sur cette question, de même que sur tous les faits survenus, en se fondant sur les arguments présentés au Conseil. Je pense que seul un débat au Conseil pourra éclairer les délégations qui ont des doutes sur la compétence du Conseil ou sur la situation qui existe réellement en Tunisie.

43. Cette raison n'est pas la seule qui pousse ma délégation à voter en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Avant d'exposer les autres raisons, je tiens à préciser que l'attitude de ma délégation sur ce point n'engage en rien la position de mon gouvernement, ni quant au fond du problème, ni quant à la question de compétence, si celle-ci doit être soulevée devant le Conseil.

44. Nous ne pouvons oublier que le Conseil de sécurité est composé d'une minorité de onze Membres de l'Organisation, minorité qui agit, aux termes de l'Article 24 de la Charte, au nom de tous les Etats Membres lorsqu'elle s'acquitte des devoirs que lui impose sa tâche, à savoir la responsabilité principale

As members of the Council, therefore, we must consider ourselves to be representing the interests of all Members of the United Nations, and not merely those of our own countries.

45. Moreover, the number and importance of the countries which have brought this question to the Council's attention carry much weight. These countries constitute a quarter of the membership of the United Nations and embrace a third of the population of the world. By their geographical situation, their size, their population and their cultural and spiritual heritage, by their conception of the world and of the relationships between peoples, they are playing and are bound to play a rôle of increasing importance in international affairs; they constitute a keystone in the edifice of peace and achievement of all the objectives of the San Francisco Charter — and therefore, in all the work of the United Nations.

46. In our view, these States and these peoples cannot be silenced when they come before the Organization of which they are Members and ask it to give consideration to a situation which in their opinion gravely endangers peace and security in the region to which they belong or of which they are neighbours. My Government believes that these countries have the right to be heard, and sees the fact that sovereign nations, representing so much in the world, should desire to discuss the problems of concern to them under the procedure laid down by the United Nations Charter, in the light of a great advance in international relations. Whatever may be the outcome, these facts and this attitude cannot but increase our confidence in the principles and procedures of the Charter.

47. My Government feels that to prevent these eleven States from outlining the situation in Tunisia and from presenting the arguments for intervention in the matter by the Security Council would constitute a serious denial of justice, the more so because their actions have made it clear that this course has not been taken as the result of a decision arrived at in haste or without due consideration, for they have been attempting since January to draw the attention of Member States and of the principal organs of the United Nations to events in Tunisia. It is also my Government's view that a flat rejection of these States' request would constitute one of the most ill-advised acts in the history of the United Nations. It would be a cogent argument in support of those who claim wrongly, in our judgment, that the United Nations is powerless to protect the interests of small or weak nations when they conflict with those of powerful States. Moreover, it would widen the unfortunate division which is appearing in international affairs and has already begun to make itself felt in the United Nations; a division based on differences of colour, ethnic origin and level of economic or social development.

48. The awakening of the peoples of the Orient, the political and economic liberation movements of the

du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous considérons donc que nous représentons, au Conseil de sécurité, les intérêts de tous les Membres de l'Organisation, et non pas uniquement ceux de nos pays respectifs.

45. Le nombre et l'importance des pays qui ont soumis cette question au Conseil confèrent du poids à leur démarche. Ces pays représentent le quart des Etats Membres, et leur population s'élève à près du tiers de la population du monde. Par leur situation géographique et l'étendue de leur territoire, l'importance numérique de leur population, les liens culturels et spirituels qui les unissent, leur conception du monde et des relations entre les peuples, ces Etats jouent et doivent jouer un rôle toujours plus important sur le plan international. C'est sur eux que reposent pour une grande part le maintien de la paix et la réalisation de tous les objectifs de la Charte de San-Francisco et, par conséquent, l'œuvre tout entière de l'Organisation des Nations Unies.

46. A notre avis, on ne saurait imposer silence à ces Etats et à ces peuples lorsqu'ils viennent demander à l'Organisation dont ils font partie d'examiner une situation qui leur paraît menacer gravement la paix et la sécurité, surtout lorsque cette situation existe dans la région à laquelle ces pays appartiennent ou dans une région voisine. Mon gouvernement estime que ces pays ont le droit d'être entendus et que c'est un grand progrès dans la vie internationale lorsque des nations souveraines, qui occupent une si grande place dans le monde, se montrent désireuses de discuter les problèmes qui les préoccupent dans le cadre du système établi par la Charte des Nations Unies. Quels que soient les résultats que donnera l'examen de la question, l'attitude de ces pays doit augmenter notre confiance dans les principes de la Charte et dans le système qu'elle a instauré.

47. Mon gouvernement pense que ce serait un grave déni de justice que d'empêcher les onze Etats requérants d'exposer la situation qui existe en Tunisie ainsi que les arguments qui militent en faveur d'une intervention du Conseil de sécurité. Le déni de justice serait d'autant plus grave que ces Etats ont prouvé par des actes que leur démarche ne procède pas d'une décision hâtive ou irréfléchie, puisque, depuis le mois de janvier, ils n'ont cessé d'appeler l'attention des Etats Membres et des principaux organes des Nations Unies sur les événements de Tunisie. Mon gouvernement pense aussi que repousser purement et simplement la demande de ces Etats serait l'un des actes les plus impolitiques que l'Organisation ait commis. Cette décision fournirait un argument puissant à ceux qui affirment, à tort selon nous, que l'Organisation des Nations Unies est incapable de protéger les intérêts des petites nations ou des pays faibles lorsque ces intérêts s'opposent à ceux des Etats puissants. Elle renforcerait, d'autre part, une division déplorable qui se profile sur l'horizon international et dont l'Organisation des Nations Unies a déjà commencé à sentir les effets, division qui se fonde sur la couleur de la peau, l'origine ethnique ou le degré de développement économique et social.

48. Le réveil des peuples de l'Orient, les mouvements de libération politique et économique en Asie

peoples of Asia, Africa and Oceania, their struggles for independence, for self-determination, for social progress and improved standards of living and for the right to participate on equal terms in decisions taken by the international community on problems affecting them — these are momentous facts of our times which warrant the deep attention and profound respect of the rest of the world. In our view, it depends on the attitude of the rest of the world towards these phenomena, and particularly on the behaviour of the economically and militarily powerful nations, whether this awakening and this struggle are led into paths of international co-operation, of the peaceful settlement of disputes arising out of situations which inevitably find their roots in the past, and of respect for the principles of the Charter, or whether on the contrary, they are expressed in isolated and aggressive action and become an irresistible force of retrogression. A refusal by the Security Council to debate the Tunisian question will undoubtedly militate against the first of these possibilities and create a powerful stimulus towards the second.

49. We should like our position to be clearly understood in all its honesty and sincerity by all Member States, and particularly by France. Our long-standing, indeed permanent relations of friendship with that great nation, which have been put to the test on many occasions in the United Nations, should suffice to prevent any misunderstanding and to preclude any suspicion that we may be prompted by any consideration other than the desire to serve peace and the principles of the Charter.

50. We are confident that the debate, if it should take place, will lead to positive results, and that great efforts at conciliation will be made in the Council. I do not think that the States which have submitted the matter to the Council have any other purpose in mind. As for France, that country's antecedents, its history, its democratic conception of the domestic life of peoples and of international relations and, above all, its realism, make us confident that it will facilitate a constructive solution of the problem. We believe that this is an opportune moment to discuss matters such as the Tunisian question. It is precisely at times of international tension that we must be concerned to ensure that temporary and superable misunderstandings are eliminated by United Nations action, thereby eliminating a new and serious element of future tension.

51. We believe, lastly, that the doors of United Nations organs should be opened, not closed, to the consideration of major problems which are causing concern to world public opinion and are capable of discussion by these organs. For the United Nations to avoid discussion or even mention of such problems cannot but bring discredit to the Organization and weaken its efficacy. We believe that nowhere else in the world can we work for peace and friendship among peoples so effectively as in the United Nations, which was established to serve those very ideals. In that light alone should we view the fact that a number of Member States have submitted to us a problem which they believe to endanger international peace and security.

Afrique et en Océanie, la lutte de ces nations pour l'indépendance, pour le droit de disposer d'elles-mêmes, pour le progrès social et pour le relèvement des niveaux de vie, leurs efforts pour prendre part, sur un pied d'égalité, aux décisions de la communauté internationale touchant les problèmes qui les intéressent — tous ces faits saillants de notre époque doivent être considérés par le reste du monde avec un grand intérêt et un profond respect. A notre avis, il dépendra de l'attitude du reste du monde et, plus particulièrement, de la conduite des nations puissantes dans l'ordre économique et militaire que ce réveil et cette lutte empruntent les voies de la collaboration internationale et que les conflits nés de situations qui appartiennent sans contredit au passé soient réglés pacifiquement dans le respect des principes de la Charte, ou qu'au contraire ce courant de libération déborde sur le terrain de l'action individuelle et agressive et devienne une force de régression irrésistible. Sans nul doute, un refus du Conseil d'aborder la discussion de la question tunisienne aurait pour effet direct d'empêcher la première de ces éventualités et contribuerait fortement à la réalisation de la seconde.

49. Nous désirons que notre attitude, toute d'honnêteté et de sincérité, soit bien comprise par tous les Etats Membres, et tout spécialement par la France. Les relations d'amitié que nous entretenons depuis toujours avec cette grande nation et dont nous avons donné maintes preuves au sein même de cette Organisation doivent suffire pour écarter tout malentendu quant aux motifs qui nous guident; nul ne doit nous soupçonner d'avoir d'autres intentions que de servir la paix et les principes de la Charte.

50. Nous sommes convaincus que la discussion, si elle a lieu, aura des résultats positifs et qu'elle permettra un grand effort de conciliation. Les Etats qui ont soumis l'affaire au Conseil ne nous semblent pas avoir d'autre but. Quant à la France, son passé, son histoire, sa conception démocratique de la vie intérieure des peuples et des relations internationales, et, surtout, son réalisme, nous donnent confiance et nous font croire qu'elle facilitera la recherche d'une solution constructive. Nous croyons que l'heure est favorable à la discussion de questions comme la question tunisienne. C'est précisément dans une période de tension internationale qu'il faut tenter d'aplanir, par l'intervention de l'Organisation des Nations Unies, des malentendus passagers et évitables. On écarte ainsi un élément grave de tension pour l'avenir.

51. Nous croyons, enfin, que les organes des Nations Unies doivent accepter et non refuser d'examiner les grands problèmes qui préoccupent l'opinion publique mondiale et qui se prêtent à la discussion. En éludant le débat, en évitant même de mentionner ces problèmes, l'Organisation risque en définitive de perdre de son prestige et de son efficacité. Nous estimons que nulle part ailleurs dans le monde on ne peut travailler pour la paix et pour l'amitié entre les peuples d'une façon aussi efficace qu'à l'Organisation des Nations Unies, qui a été créée à cette fin. Tel est le seul souci qui doit nous guider lorsque plusieurs Etats Membres appellent notre attention sur une situation qui, à leur avis, menace la paix et la sécurité du monde.

52. The PRESIDENT: The delegation which inscribed its name next on the list of speakers is that of Pakistan. If my colleagues have no objection, I shall now proceed to speak in the capacity of representative of PAKISTAN.

53. My delegation has listened to the intervention of the representative of France with the care and the interest that it fully deserved. I was happy when I discovered that he had expressed the desire to be the first to speak in the procedural debate regarding the adoption of the agenda. I was, however, surprised when he stated that his delegation would vote against the inclusion of this item in the agenda. I was surprised, not because I did not expect such an attitude on the part of the delegation of France but because, having shown his strong disinclination to having this item included, the representative of France nevertheless made a speech which could only have been made if the agenda had been adopted. He did so because, obviously, he felt the need to do so, showing thereby that there was need, at least on his side, to discuss this question fully. This being so, it is a matter of surprise to us that he should then declare that he would oppose the adoption of the agenda. This could only mean that while he himself wanted to have the opportunity — did have the opportunity, and actually used the opportunity — to make a speech as though the agenda had been adopted, he wished to preclude others from doing the same. Of course, amongst the others, those who sit around this table could not be excluded because they are entitled to take part in the discussion exactly as the representative of France himself has seen fit to do. But it was a little unfair to have made a speech and presented the point of view of France — so very ably, I may say — as though the agenda had been adopted, and then, by opposing its adoption, to seek to refuse the same opportunity to ten other delegations which have written in to the Security Council.

54. If one is to follow the logic of the speech made by the representative of France, it is not only necessary to adopt the agenda; it is necessary forthwith to ask the ten delegations — Member States which have approached the Security Council on this matter — to take their seats at the Security Council table and to oppose their point of view to the French point of view.

55. The representative of France went further. He read out passages from the explanatory note which the ten delegations had appended to their letters and such unpleasant remarks — unpleasant to him — as he thought needed countering. He not only did his best to counter them, but he also called them slander. In other words, he accused eleven nations of having made a slanderous statement against the Government of France. Against this accusation, I, speaking as the representative of Pakistan, protest — and I am sure that the other ten delegations, had they the chance to speak, would also protest. It was not our business, our intention or our desire to slander either his great country or his Government in any irresponsible manner.

52. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant dont le nom vient ensuite sur la liste des orateurs inscrits est celui du Pakistan. Si mes collègues n'y voient pas d'objection, je vais donc prendre la parole en ma qualité de représentant du PAKISTAN.

53. Ma délégation a écouté l'intervention du représentant de la France avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite. J'ai été heureux de constater qu'il avait exprimé le désir d'intervenir le premier dans le débat de procédure touchant l'adoption de l'ordre du jour. Cependant, j'ai été étonné de l'entendre déclarer que sa délégation voterait contre l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour. J'ai été étonné, non parce que je ne m'attendais pas à voir la délégation française adopter cette attitude, mais parce que, après avoir montré combien il était opposé à l'inscription de cette question, le représentant de la France a prononcé un discours qui supposait, en somme, que l'ordre du jour avait été adopté. La raison manifeste en est qu'il y a vu une nécessité, montrant ainsi que, du moins en ce qui le concerne, il fallait discuter la question à fond. C'est pourquoi j'ai été surpris de l'entendre déclarer ensuite qu'il était opposé à l'adoption de l'ordre du jour. Une telle attitude ne pouvait signifier qu'une chose: tout en souhaitant avoir la possibilité — possibilité qui lui a été donnée et dont il a effectivement profité — de prononcer un discours qu'il ne pouvait faire que si l'ordre du jour était déjà adopté, le représentant de la France aurait voulu que d'autres ne bénéficient pas de la même possibilité. Certes, on ne saurait empêcher les représentants qui siègent autour de cette table d'intervenir dans le débat: ils ont le même droit que le représentant de la France de prendre part à la discussion. Mais il n'était pas tout à fait équitable de la part du représentant de la France de prononcer un discours et d'exposer ainsi — de manière si brillante — le point de vue de son pays comme si l'ordre du jour avait été adopté, pour se prononcer ensuite contre l'adoption de cet ordre du jour et s'efforcer de refuser la même possibilité à dix autres délégations qui s'étaient adressées au Conseil de sécurité.

54. Si l'on veut tirer les conclusions logiques du discours du représentant de la France, il ne faut pas seulement adopter l'ordre du jour, mais immédiatement inviter les dix délégations, c'est-à-dire les représentants des dix Etats Membres qui ont saisi le Conseil de sécurité de cette question, à prendre place à la table du Conseil pour opposer au point de vue français leur propre point de vue.

55. Le représentant de la France est allé plus loin. Il a donné lecture de certains passages de la note explicative que les dix délégations avaient annexée à leurs lettres et des remarques déplaisantes — à ses yeux du moins — qui appelaient selon lui une réplique. Il ne s'est pas contenté de répliquer à ces observations: il les a aussi qualifiées de calomnies. En d'autres termes, il a accusé onze pays d'avoir fait une déclaration calomnieuse dirigée contre le Gouvernement français. En ma qualité de représentant du Pakistan, je proteste contre cette accusation, et je suis sûr que les dix autres délégations, si elles avaient la possibilité de prendre la parole, feraient de même. Il ne nous appartient pas de calomnier par des propos tenus à la légère, une grande nation ou son gouvernement, et nous n'en avons ni l'intention ni le désir.

56. The representative of France has made various suggestions and innuendoes. For example, he has suggested that we, the ten or eleven gullible nations, foolishly listened to certain irresponsible persons in the corridors of the Palais de Chaillot and thereupon took action which we ought not to have taken. I am glad he has mentioned this because it gives me the chance to say how great was our patience and our sense of responsibility and after what great reluctance we have brought this matter to the attention of the Security Council.

57. As the world now knows, two Ministers of the Government of Tunisia—two Ministers who, so far as I know, as long as they were Ministers of the Government of Tunisia, enjoyed the confidence of the Government of France—came to Paris and wrote a letter to the President of the Security Council, drawing the attention of the Security Council to a certain sad and lamentable state of affairs in Tunisia. Nothing came of that letter. It lay in the archives of the United Nations for a long time. It did not officially see the light of day either in the Palais de Chaillot or in this mansion of many windows. It lay there until my delegation asked that copies of it should be circulated [S/2571].

58. After that, although we knew that this letter had been lodged with the President of the Security Council and although we knew that, during the same days, massacres, riots, arrests, sabotage were taking place in Tunisia—I mention merely the acts of violence; I have no intention at this stage of apportioning blame to anyone—although we knew this, we waited patiently in the hope that the French Government in its wisdom would realize the gravity of the situation and try to come to an amicable understanding with one of the most gentle people on the face of the earth.

59. We waited for many days. We parleyed. We discussed the matter amongst ourselves. We made informal and friendly approaches to the French Government through various channels. Nothing happened. We realized that this was a matter of grave importance, but not one in which we should be in any indecent haste to embarrass the French Government, provided it was full of good intentions, which we hoped it was.

60. There was a strong feeling that the matter should be raised in the General Assembly in Paris during the last weeks or even earlier. However, wiser counsels prevailed. We were asked to be patient. Fifteen nations in a body went to the President of the General Assembly, Mr. Padilla Nervo, and begged him to approach the French delegation and, through it, the French Government, and ask it, in the name of peace, security and friendly relations among nations, not to drive the Tunisians to a point of desperation. Otherwise, feelings in our own countries, which are most sympathetic to the cause of the Tunisians because they are a oppressed nation, would run high.

56. Le représentant de la France a présenté plusieurs suggestions, et il a fait diverses insinuations. Ainsi, il a laissé entendre que les délégations de dix ou onze pays ont été assez naïves pour écouter, dans les couloirs du Palais de Chaillot, certaines personnalités qui ne méritaient pas de crédit, et pour engager ensuite une action qui ne s'imposait nullement. Je suis heureux qu'il ait mentionné cette question, car il me donne ainsi l'occasion de rappeler la patience et le sens des responsabilités dont nous avons fait preuve et quel effort nous avons dû faire sur nous-mêmes avant de saisir le Conseil de sécurité.

57. Tout le monde sait à présent que deux Ministres du Gouvernement tunisien—qui, tant qu'ils faisaient partie du Gouvernement tunisien, jouissaient, pour autant que je sache, de la confiance du Gouvernement français—se sont rendus à Paris et ont adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité pour attirer l'attention du Conseil sur la situation déplorable existant en Tunisie. Cette lettre n'a eu aucune suite. Elle est restée pendant longtemps dans les archives de l'Organisation. Personne n'en a pris acte officiellement, ni au Palais de Chaillot, ni au siège permanent. Elle n'a quitté les archives qu'au moment où la délégation pakistanaise a demandé que le texte en fût communiqué aux autres délégations [S/2571].

58. Ensuite, tout en sachant que cette lettre avait été remise au Président du Conseil de sécurité, tout en sachant que, sur ces entrefaites, des massacres, des émeutes, des arrestations et des actes de sabotage avaient lieu en Tunisie—je ne fais que mentionner ces actes de violence, sans me proposer au stade actuel de répartir les responsabilités—nous avons attendu avec patience, dans l'espoir que le Gouvernement français, dans sa sagesse, finirait par se rendre compte de la gravité de la situation et s'efforceraient d'arriver à une entente amiable avec un des peuples les plus pacifiques qui soient au monde.

59. Nous avons attendu pendant de nombreux jours. Nous avons parlementé. Nous avons examiné la question entre nous. Par des voies diverses, nous avons essayé d'établir avec le Gouvernement français des contacts officieux et amicaux. Rien ne s'est produit. Nous comprenions qu'il s'agissait d'une question d'une extrême gravité, mais au sujet de laquelle nous ne devions pas faire preuve d'une hâte malséante; il ne convenait pas d'embarrasser le Gouvernement français, à condition que ce dernier fût animé de bonnes intentions, comme nous l'espérions.

60. Beaucoup étaient d'avis de soulever la question à Paris, au cours des dernières semaines de l'Assemblée générale, ou même avant. Toutefois, les avis de la sagesse ont prévalu. On nous demandait de patienter. Un groupe des délégations de quinze pays, s'est rendu auprès de M. Padilla Nervo, Président de l'Assemblée générale, pour le prier instamment de prendre contact avec la délégation française et, par l'intermédiaire de celle-ci, avec le Gouvernement français afin d'inviter celui-ci, au nom de la paix, de la sécurité et des relations amicales entre les peuples, à ne pas pousser les Tunisiens à des actes de désespoir. Si le Gouvernement français ne donnait pas suite à cette demande, l'émotion se ferait de plus en plus vive dans nos pays, où l'on a beaucoup de sympathie pour les Tunisiens, à cause de l'oppression qu'ils subissent.

61. The President of the General Assembly promised to convey our message. He did. We waited. It was not the Tunisian Ministers who wandered up and down the corridors of the Palais de Chaillot; it was we who did so. We waited for an answer, a gesture of some sort. No answer and no gesture were forthcoming.

62. After another wait, we went again to the President of the General Assembly and once more begged him to convey our feelings to the French Government through such channels as he thought best. We told him that the most natural and the most normal thing for us to do would be to give vent to our feelings in the General Assembly. But during the last days of the Assembly, we did not want to make the task of the United Nations difficult and complicated. He then promised to convey our message to the French Government. We presumed — and I am sure — that he did. Nothing came of it.

63. We then asked ourselves whether we should raise the matter in the General Assembly. However, we were handicapped considerably because not long before, the same nations, whose names are now inscribed on this complaint, had had a most lamentable, unfortunate and unhappy experience. Some of us had tried to raise the question of Morocco in the General Assembly. This item on the provisional agenda had to go to the General Committee¹, where nations such as those the names of which are on this document did not have a majority. The General Committee did not allow that item to be discussed. True, it said that the discussion of this item should be postponed for the time being. But we know very well that the words "for the time being" merely meant stalling and indefinite postponement.

64. The matter of Morocco came to the General Assembly in plenary session and representative after representative spoke very strongly about it.² But we did not succeed in getting that item on the agenda.

65. Disappointed, we still thought we would wait. Indeed, we came over to New York. We discussed the Tunisian situation amongst ourselves. Every day, we read the news in the Press. Every day we hoped for some signs of improvement. Every day we hoped for some sign of better understanding between the French and the Tunisians and we prayed for the safety of the Tunisians and of the French Republic. Every day, the news got worse and worse.

66. We then thought that perhaps we should not rely entirely and solely on newspapers. Perhaps it would be best to see if we could not get some Tunisians over to New York so that we should cross-examine them and find out exactly what the situation was before we, as responsible delegations, took the matter to the Security Council. We found that there were insurmountable difficulties in the path of the Tunisians coming to New York. We understood that the diplomatic passports of

61. Le Président de l'Assemblée générale a promis de transmettre notre message. Il n'a pas manqué de le faire. Nous avons encore attendu. Ce ne sont pas les ministres tunisiens qui arpentaient les couloirs du Palais de Chaillot, c'est nous. Nous avons attendu en vain une réponse, un geste quelconque.

62. Après avoir attendu encore, nous nous sommes rendus une fois de plus auprès du Président de l'Assemblée générale et lui avons de nouveau demandé de faire connaître notre point de vue au Gouvernement français par la voie qui lui semblait la meilleure. Nous lui avons déclaré qu'à notre avis, la procédure normale pour nous serait d'exposer notre façon de voir à l'Assemblée générale. Cependant, alors que la session touchait à sa fin, nous ne voulions pas rendre la tâche de l'Organisation encore plus difficile et plus compliquée. Le Président nous a promis de transmettre notre message au Gouvernement français. Nous étions sûrs qu'il le ferait, et tel a certainement été le cas. Cependant, l'affaire n'a eu aucune suite.

63. Nous nous sommes alors demandé si nous devions soulever la question devant l'Assemblée générale. Toutefois, nous étions très gênés par le fait que, récemment, les pays mêmes qui présentent la plainte dont nous nous occupons aujourd'hui avaient connu un échec des plus déplorables. Certains d'entre nous avaient, en effet, essayé de poser la question marocaine devant l'Assemblée générale. Cette question, qui figurait à l'ordre du jour provisoire, devait être soumise au Bureau¹, où les pays qui présentent la plainte actuelle n'avaient pas la majorité. Le Bureau n'a pas permis que la question soit examinée. Certes, il a déclaré que cet examen n'était que provisoirement remis. Mais nous savons fort bien que les mots "provisoirement" équivalaient à un ajournement *sine die*.

64. La question du Maroc a été soumise à l'Assemblée générale en séance plénière, et les représentants se sont succédé à la tribune pour défendre énergiquement notre thèse². Mais nous n'avons pas réussi à faire inscrire la question à l'ordre du jour.

65. Déçus, nous avons néanmoins décidé d'attendre. Nous sommes rentrés à New-York. Nous avons discuté entre nous la situation en Tunisie. Chaque jour, nous lisions les nouvelles dans la presse. Chaque jour, nous espérions que la situation s'améliorerait. Chaque jour, nous guettions un signe qui montrerait que les Français et les Tunisiens s'entendaient mieux, et nous formions des vœux pour la sécurité des Tunisiens et pour celle de la République française. Mais, chaque jour, les nouvelles qui nous parvenaient étaient pires que la veille.

66. Nous avons pensé qu'il ne fallait peut-être pas se fier uniquement aux informations de presse. Peut-être vaudrait-il mieux que des Tunisiens viennent à New-York afin que nous les interroguions et nous fassions une idée exacte de la situation avant de porter, avec le sentiment de nos responsabilités, la question devant le Conseil de sécurité. Or, nous avons constaté que des obstacles insurmontables s'opposaient à la venue des Tunisiens à New-York. Nous avons cru savoir qu'on

¹ See Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Annexes, agenda item 7, document A/1950, para. 5.

² Ibid. Plenary Meetings, 342nd, 352nd, 354th meetings.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/1950, par. 5.

² Ibid. Séances plénières, 342ème, 352ème et 354ème séances.

was willing to risk his neck to be appointed Prime Minister. We were told that he was to form a cabinet. We waited. Days passed.

71. Mr. Baccouche, in spite of being the Prime Minister, of having the sympathy of the Resident General and the support of the French Government, cannot form a cabinet. According to reports appearing in the *New York Herald Tribune* or *The New York Times*, when this gentleman goes to see the Bey, so great is the resentment that he arouses amongst the people of Tunisia that he goes into the palace by the back door.

72. The Prime Minister, or the French, did, by the use of pressure, persuade one other person to become a minister — one person. But when the time actually came for him to be appointed Minister, he found that public feeling was far too much against him. Then, very wisely, deciding that discretion would be the better part of valour, he refused to be Minister — whereupon the French threw him into gaol.

73. It seems to me that, nowadays, Tunisia is a Utopia in reverse: either you become a minister or, if you refuse to become a minister, you become a prisoner.

74. We tried to find out what had happened since the arrival of Mr. de Hauteclocque — who, I understand from the representative of France — had gone to Tunisia with new reforms, with a promise of hope for the Tunisian people. We gathered information. For the benefit of other representatives at this table, I should like to read out a few sentences which give a description of Mr. de Hauteclocque's arrival in Tunisia, the country which he had gone to befriend, the country to which he was going to give freedom and reforms — according to the French claim.

75. Mr. de Hauteclocque arrived in Tunis on 13 January. His arrival was made an occasion of the greatest display of force ever seen there. He landed from a cruiser. The whole town was occupied with troops, with armoured cars, with tanks, and all the streets through which he passed were lined with troops. It was not an ordinary reception, but a display of military might.

76. From his first intervention with the Bey, the Resident General gave him to understand that he would like to maintain direct contact with him. The Prime Minister, however, informed the Resident General, in the name of the Bey, that all official contacts should take place through the Prime Minister.

77. When the Tunisian Government submitted its complaint to the United Nations, on 12 January 1952 [S/2571], the Resident General demanded an interview with the Bey alone, but the latter refused and directed him to the Prime Minister instead. On 15 January, the Resident General agreed to be received by the Bey in the presence of the Prime Minister. Thereupon, he demanded, first, that the complaint should be withdrawn; secondly, that the Ministry should be changed; thirdly, that the Bey should sign two decrees, the first appointing the Resident General

autorités françaises, était prêt à risquer sa tête pour être nommé Premier Ministre. On nous a dit qu'il allait constituer un cabinet. Nous avons attendu. Les jours ont passé.

71. Tout en étant Premier Ministre, tout en jouissant de la sympathie du Résident général et de l'appui du Gouvernement français, M. Baccouche n'arrive pas à former un cabinet. D'après des informations publiées dans le *New York Herald Tribune* ou dans le *New York Times*, la population tunisienne garde une telle rancune à ce personnage que, chaque fois qu'il va voir le Bey, il est obligé de pénétrer au palais par l'escalier de service.

72. Malgré toute la pression qui a été exercée par lui, ou plutôt par le Gouvernement français, le Premier Ministre n'a pu persuader qu'une autre personne de devenir ministre. Cependant, lorsque cette personne a dû assumer ses fonctions ministérielles, elle a constaté que le sentiment populaire lui était par trop hostile. Jugeant avec beaucoup de raison qu'il valait mieux s'effacer que de jouer un rôle de premier plan, elle a alors refusé le poste de ministre, après quoi les Français l'ont jetée en prison.

73. Il me semble qu'à l'heure actuelle, la Tunisie est l'Utopie à rebours: ou bien on devient ministre, ou bien, si l'on refuse de le devenir, on est appréhendé.

74. Nous avons essayé d'établir ce qui était advenu depuis l'arrivée de M. de Hauteclocque, qui, si j'ai bien compris le représentant de la France, s'était rendu en Tunisie pour y introduire de nouvelles réformes, qui permettraient certains espoirs à la population tunisienne. Nous avons recueilli des informations. Je voudrais, à l'intention des autres membres du Conseil, donner lecture de quelques passages qui décrivent l'arrivée de M. de Hauteclocque en Tunisie, pays où il se rendait en ami, pour apporter la liberté et des réformes — du moins d'après ce qu'affirment les Français.

75. M. de Hauteclocque est arrivé à Tunis le 13 janvier. Son arrivée a servi de prétexte au déploiement de forces le plus important qu'on ait jamais vu dans cette ville. M. de Hauteclocque a débarqué d'un croiseur. Toute la ville était occupée par la troupe, on n'y voyait que chars et voitures blindées; les soldats faisaient la haie dans toutes les rues par lesquelles il passait. Ce n'était pas une réception ordinaire, mais un déploiement de force militaire.

76. Dès sa première entrevue avec le Bey, le Résident général a signifié à ce dernier qu'il désirait entretenir avec lui des rapports directs. Cependant, le Premier Ministre, au nom du Bey, a fait connaître au Résident général que tous les contacts officiels devaient avoir lieu par l'entremise du Premier Ministre.

77. Lorsque, le 12 janvier 1952, le Gouvernement tunisien a présenté sa plainte à l'Organisation des Nations Unies [S/2571], le Résident général a demandé à être reçu seul par le Bey, qui a répondu par la négative et l'a envoyé au Premier Ministre. Le 15 janvier, le Résident général a accepté d'être reçu par le Bey, en présence du Premier Ministre. Au cours de cette audience, il a exigé: premièrement, que la plainte soit retirée; deuxièmement, que le Cabinet soit remplacé; troisièmement, que le Bey signe deux décrets, l'un portant nomination du Résident général aux fonctions

as Foreign Minister, the second appointing General Garbay—a name one associates with great military action in Madagascar—as Minister of Defence. The Bey instructed the Prime Minister to answer the Resident General. The Prime Minister's answer is on record. The Prime Minister said he had been authorized by the Bey to bring this complaint to the United Nations. So much for the point made by the representative of France, that the complaint made to the United Nations was not authorized by anyone. We should have thought that the authority of the Prime Minister was sufficient, but if it is held that the Head of State, the Bey, should have authorized the complaint, then we say that that authorization was obtained.

78. After this, the Resident General and General Garbay were called to Paris. They returned to Tunis on 22 March. The Resident General immediately demanded a private interview with the Bey. The Bey received him on 24 March, but in the presence of all the Tunisian Ministers who were in Tunis at that time. The Resident General informed the Bey that the French Government was prepared to resume negotiations, on the condition that the Cabinet should be dismissed and the complaint to the United Nations withdrawn. When the Bey refused, the Resident General produced a document, signed by the French Foreign Minister, giving him, the Resident General, full powers to act in any way he deemed suitable to re-establish law and order—I hope I shall have a later opportunity to explain what the phrase "law and order" means in colonial governments—and to protect French interests. The Bey replied that he needed time to think it over and that he reserved his position on this subject. The Resident General gave him an ultimatum of three hours. This was the King of Tunisia, whom the French claim they befriend. Almost at the point of a pistol, with almost the worst methods of arm-twisting, this old and venerable King was being bullied by the Resident General into giving him a formal answer which would satisfy the Resident General's logical and constitutional conscience. What other conscience could it possibly satisfy?

79. Seeing himself ill-treated in this manner, the Bey then cabled to the President of the French Republic, drawing his attention to the pressure exerted on him by the Resident General in the name of the French Government and demanding the recall of the Resident General. During the same night, the Resident General arrested the Tunisian Prime Minister and three other Tunisian Ministers. The fourth Minister who was present in Tunis, Sadullah, was not arrested, because he was very old and ill. But this old and ill Minister demanded that he should be arrested by the French authorities in order that he might accompany his colleagues into captivity. All were sent to the south of Tunisia. At the same time, the great nationalist leader of the Tunisian people, Bourguiba, who had already been incarcerated, was transferred with his companions to the south. Hundreds of political workers—journalists, teachers, lawyers—who had shown nationalist sympathies, were arrested. All nationalist newspapers were suppressed. All high schools were closed. Martial law was applied. We have no means of ascertaining the

de Ministre des affaires étrangères, l'autre portant nomination du général Garbay (connu pour sa participation à la grande action militaire dont Madagascar a été le théâtre) aux fonctions de Ministre de la défense. Le Bey a chargé le Premier Ministre de répondre au Résident général. On connaît la réponse du Premier Ministre. Le Premier Ministre a déclaré que le Bey l'avait autorisé à soumettre cette plainte à l'Organisation des Nations Unies. Voilà tout ce que j'avais à dire au sujet de l'argument présenté par le représentant de la France et selon lequel personne n'avait été autorisé à saisir l'Organisation de cette plainte. Nous aurions cru que le Premier Ministre avait qualité pour agir; on nous dit que l'autorisation du chef d'Etat, le Bey, était nécessaire; nous répondons qu'elle a été donnée.

78. Le Résident général et le général Garbay ont ensuite été appelés à Paris. Ils sont revenus à Tunis le 22 mars. Le Résident général a immédiatement demandé à être reçu par le Bey en audience privée. Le Bey l'a reçu le 24 mars, mais en présence de tous les ministres tunisiens qui se trouvaient alors à Tunis. Le Résident général a fait savoir au Bey que le Gouvernement français était prêt à reprendre les pourparlers, à condition que le Cabinet soit dissous et que la plainte présentée aux Nations Unies soit retirée. Le Bey a refusé; le Résident général a alors présenté un document, signé du Ministre des affaires étrangères de France, qui lui donnait, à lui Résident général, pleins pouvoirs pour agir comme bon lui semblerait afin de rétablir l'ordre public—j'espère que j'aurai l'occasion de revenir sur le sens que les mots "l'ordre public" ont pour un gouvernement colonial—et de protéger les intérêts de la France. Le Bey a répondu qu'il lui fallait le temps de réfléchir et qu'il réservait sa position. Le Résident général lui a adressé un ultimatum, en exigeant une réponse dans les trois heures. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait du souverain de la Tunisie, dont la France se prétend l'amie. Le Résident général n'hésitait pas à mettre, pour ainsi dire, à ce souverain âgé et vénérable le couteau sur la gorge, ni à employer les procédés les plus déloyaux pour lui arracher une réponse officielle qui satisferait ses préoccupations d'ordre logique et constitutionnel. Quelles autres préoccupations cette réponse aurait-elle bien pu satisfaire?

79. Voyant les mauvais traitements dont il était l'objet, le Bey a envoyé au Président de la République française un télégramme dans lequel il attirait son attention sur les procédés employés au nom du Gouvernement français par le Résident général, dont il demandait le rappel. Au cours de la même nuit, le Résident général a fait arrêter le Premier Ministre de Tunisie et trois autres ministres tunisiens. Si le quatrième ministre qui se trouvait à Tunis, Sadullah, n'a pas été appréhendé, c'est parce qu'il était âgé et malade. Mais, quelque âgé et malade qu'il fût, il a demandé à être arrêté par les autorités françaises pour pouvoir suivre ses collègues en captivité. Tous ont été envoyés dans le sud de la Tunisie. Par la même occasion, le grand chef nationaliste du peuple tunisien, Bourguiba, qui avait déjà été incarcéré, a été déporté dans le sud de la Tunisie avec ses compagnons. Des centaines de personnes qui s'occupaient de questions politiques, journalistes, professeurs, hommes de loi, qui avaient fait preuve de sentiments nationalistes, ont été arrêtées. Tous les journaux nationalistes ont été interdits. Toutes les écoles

number of arrests all over the country, but it is perfectly obvious that the large concentration camps must contain literally thousands of people.

80. The Bey's palace was surrounded by troops.

81. The Resident General visited the Bey on the morning of 25 March, and no one was allowed to be present during the interview. It was after this interview that the Resident General declared that the Bey had consented, that a decree was to be issued in the Bey's name. It does not, so far as we know, bear the Bey's signature.

82. So far as we know, what happened between the Resident General and the King of Tunisia inside the closed room could not have been very pleasant for the Bey. But the Resident General, as he walked out of the room, told those present — with grim humour — that what had happened inside had been a "feast of love". It was a cruel, sadistic joke to play on an old man, all of whose companions had been taken away and who had been left there to face as best he could this terrific military pressure of the French authorities in Tunisia.

83. That is the situation as it now exists. Mr. Baccouche, a figurehead who has been propped up by the French, is the Prime Minister. How long he will last as the Prime Minister we do not know, but if I were to venture a prophecy, I would say that either his own sense of shame or the sense of shame communicated to him by his nationalist brothers in prison will make him drop this post as soon as possible. In any case, up to this time he has not been able to muster one single minister for his Cabinet. Yet the French authorities, we are told, stand there waiting with beautiful reform schemes and plans of autonomy. With whom are they going to negotiate these plans? With whom are they going to have these conversations? Or is it the intention of the French authorities to discuss these plans at a table with the French sitting on both sides? Do they merely want to negotiate these terms with their own stooges? If they mean business, if words have not lost their meaning, and if they do want to reach an understanding, it is essential — not only in the name of humanity, but also in the name of ordinary wisdom and logic — that they should negotiate these terms with people who, on their side, can deliver the goods. What is the use discussing these terms with people of their own making?

84. That is how the situation stands at the moment. Yet the French representative tells us: Perhaps a few weeks ago the situation might have warranted discussion by the Security Council or the General Assembly, but not now. The worst is over. From now on, an era of great peace, prosperity, happiness and friendship is going to dawn over Tunisia — with thousands of people of Tunisian origin in gaols, with the Cabinet in gaol, with all the great leaders of the nationalist movement — persons who have for years been respected not only at home but also abroad — in gaol.

85. Is this the new era that is going to dawn? And are we at this stage asked not to discuss this question?

secondaires ont été fermées. L'état de siège a été proclamé. Nous n'avons aucun moyen de savoir exactement le nombre total des personnes arrêtées, mais il y a tout lieu de croire que les importants camps de concentration existants renferment littéralement des milliers de détenus.

80. Les troupes ont cerné le palais du Bey.

81. Le Résident général a rendu visite au Bey dans la matinée du 25 mars, mais personne n'a eu le droit d'assister à l'entretien. C'est après cet entretien que le Résident général a déclaré que le Bey avait donné son assentiment et qu'un décret allait être publié en son nom. Ce décret, pour autant que nous sachions, ne porte pas la signature du Bey.

82. Il y a lieu de penser que l'entretien qu'il a eu avec le Résident général dans cette pièce close n'a pas été des plus agréables pour le Bey. Mais, en quittant la pièce, le Résident général a dit avec un humour macabre que le Bey et lui avaient échangé le "baiser de paix". C'était là faire preuve de cruauté et de sadisme à l'égard d'un vieillard dont tous les compagnons avaient été emmenés et qui restait seul pour résister de son mieux à la pression militaire considérable qu'exerçaient les autorités françaises en Tunisie.

83. Voici la situation telle qu'elle se présente actuellement. M. Baccouche, créature des Français, est Premier Ministre. Combien de temps restera-t-il Premier Ministre, nous l'ignorons; mais, si je devais hasarder une prophétie, je dirais qu'un sentiment de honte ou les remords qu'éveille en lui le sort de ses frères nationalistes emprisonnés lui feront quitter ce poste dès qu'il le pourra. En tout cas, jusqu'à présent, il n'a pu trouver un seul ministre pour son Cabinet. Pourtant, les autorités françaises sont là, nous dit-on, avec de beaux programmes de réforme et de beaux projets d'autonomie. Avec qui vont-elles pouvoir en discuter? Avec qui auront-elles des entretiens? Auraient-elles par hasard l'intention de discuter ces projets à une table autour de laquelle seuls des Français seront assis? Se proposent-elles de conclure des accords avec les fantoches qu'elles ont mis au pouvoir? Si les mots n'ont pas perdu leur sens, si les autorités françaises sont sincères et cherchent réellement à aboutir à un accord, l'humanité aussi bien que la sagesse et la logique pures et simples exigent qu'elles s'entendent avec ceux qui peuvent valablement parler au nom de la population. A quoi leur serviraient des discussions avec des gens qu'elles ont elles-mêmes mis en place?

84. Tel est l'état de choses actuel. Et pourtant, le représentant de la France vient nous dire: La situation aurait peut-être pu justifier des discussions au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale il y a quelques semaines; ce n'est plus vrai aujourd'hui. Le pire est passé. Une ère de paix, de prospérité, de joie et d'amitié va s'ouvrir en Tunisie — et des milliers de personnes d'origine tunisienne sont en prison, les ministres sont en prison, tous les grands chefs du mouvement nationaliste — qui jouissent depuis des années du respect de tous chez eux et à l'étranger — sont en prison.

85. Est-ce là la nouvelle ère dont on nous parle? Une telle situation n'appellerait-elle donc aucune discussion?

86. This is my first intervention, and I would like to make it very brief, because I know that time is short and I know that other delegations also want to speak. I will reserve the right to speak again on this subject, but, before I finish, I would like to make one remark: so far as our information goes, we may not succeed in getting seven affirmative votes for the adoption of the agenda. Nobody would be more pleased than we to find ourselves mistaken in this estimate. Of course, as my colleagues know, in view of the fact that seven affirmative votes are required, an abstention has exactly the same effect as a negative vote. Up to this time our feeling is that seven affirmative votes will not be cast. In other words, this item will be submitted once more to the same fate to which the Moroccan item was submitted in Paris. Yet there are eleven nations which have brought this item to the Council. They are Member States. They are not irresponsible people who walk around the corridors of the United Nations; they are the United Nations. They are a substantial part of the United Nations. They believe in it, and they consider that this is the only body to which they can come to redress the wrongs of people who have no other recourse.

87. Would it please the French Government if the Tunisians, agitating for the redress of their wrongs, should do so from irresponsible points of vantage? Is there any organization to which they could do better to come than to the United Nations? Where else would the French want them to go? I would repeat that question for all the Frenchmen who sooner or later might get extracts of this speech. Where would they want the suppressed Tunisians to go if not to the United Nations? What is the United Nations for if a situation like this cannot be aired here? What are we to understand to be our functions around this table if a suppressed people cannot raise its voice here, through eleven responsible nations representing, as my colleagues well know, the whole of Asia with a few exceptions and barring those which are not Member States. Practically the whole of Asia knocks at the door of the United Nations. Does it say, "Please punish the French"? God forbid. Does it say, "Please make the Tunisians free tomorrow"? At this stage it merely says one thing: "Please, in heaven's name, discuss this question".

88. But, if seven members of the Security Council are not available to discuss it, it will amount to this: that the eleven nations are told, "you can go to hell. We will not discuss your question. You may feel strongly about it, but we will not even put it on the agenda to find out what the truth is".

89. We are like people who have seen a fire. We are not guilty of arson ourselves; we have just seen the fire, and we have come and reported it to the fire department here, saying, "Please, will you look at this fire and put it out?"

90. The fire department says, "We will not even look." This is a strange situation. But we will go on taking an interest in this question because of the feelings we have for suppressed people whom we regard as our brothers.

86. C'est ma première intervention, et je la voudrais brève parce que je sais que le temps presse et que d'autres délégations veulent prendre la parole. Je me réserve le droit de reprendre la parole à ce sujet, mais, avant de terminer, je voudrais faire une autre remarque: d'après mes renseignements, il se peut que nous ne trouvions pas sept membres du Conseil de sécurité qui votent en faveur de l'adoption de l'ordre du jour. Plus que tout autre, j'aimerais que ces calculs soient faux. Mes collègues n'ignorent pas que, comme il s'agit d'une décision qui doit être prise par un vote affirmatif de sept membres, une abstention a exactement le même effet qu'un vote négatif. Nous avons l'impression que sept membres ne voteront pas pour notre proposition. En d'autres termes, cette question connaîtra exactement le même sort que la question marocaine à Paris. Pourtant, onze nations, onze Etats Membres ont porté la question devant le Conseil. Il ne s'agit pas là de personnes sans grand crédit qui hantent les corridors des Nations Unies; il s'agit d'Etats Membres qui jouent un rôle important dans l'Organisation. Ils croient en elle, ils voient en elle le seul organe auquel ils puissent s'adresser pour demander réparation des torts causés à ceux qui n'ont pas d'autres recours.

87. Le Gouvernement français voudrait-il que les Tunisiens cherchent à obtenir satisfaction en montant inconsidérément à n'importe quelle tribune? Les Tunisiens auraient-ils pu mieux faire que s'adresser à l'Organisation des Nations Unies? Où les Français voudraient-ils qu'ils aillent? Je répète cette question pour tous les Français qui, un jour ou l'autre, auraient l'occasion de lire des extraits de ce discours: Où les Français voudraient-ils que les Tunisiens opprimés s'adressent, sinon à l'Organisation des Nations Unies? A quoi sert l'Organisation si des griefs de ce genre ne peuvent y être exposés? Quelles sont nos fonctions ici, autour de cette table, si un peuple opprimé ne peut se faire entendre, par l'intermédiaire de onze nations qui représentent — mes collègues ne l'ignorent pas — l'Asie toute entière, à l'exception d'un très petit nombre de pays et de ceux qui ne sont pas membres des Nations Unies? C'est, pour ainsi dire, l'Asie tout entière qui frappe à la porte des Nations Unies. L'Asie dit-elle: "S'il vous plaît, punissez les Français"? A Dieu ne plaise. L'Asie dit-elle: "Faites, dès demain, des Tunisiens un peuple libre"? Non, elle se contente de dire: "S'il vous plaît, pour l'amour de Dieu, examinez cette question."

88. Mais, s'il ne se trouve pas sept membres du Conseil de sécurité prêts à procéder à cet examen, cela revient à dire à ces onze pays: "Vous pouvez aller au diable. Nous ne discuterons pas cette question. Elle vous tient peut-être à cœur, mais nous n'irons même pas jusqu'à l'inscrire à notre ordre du jour pour découvrir la vérité."

89. Nous avons vu un incendie. Ce n'est pas nous qui avons allumé le feu, mais nous l'avons vu, et nous sommes venus le signaler aux pompiers en disant: "Regardez, il y a le feu, il faudrait l'éteindre."

90. On nous répond: "Nous ne voulons même pas regarder." Quelle étrange situation! Nous continuerons quand même à nous intéresser à cette question à cause de la sympathie que nous témoignons pour les

It was not so long ago that most of those who have put their signatures to these letters were suppressed themselves. So much time has not passed that they should have forgotten the iniquities to which they themselves as subject races were exposed. Therefore, it is very difficult for us to forget the plight of the Tunisians, and we should like to tell them that, whatever the action the Security Council, in its wisdom, may wish to take — there may be people around the Security Council table whose action might amount to saying, "We do not even want to look at this matter" — we will at least keep this flame in our hearts alive and we will do the best we can.

91. That is where my delegation, in this intervention, would like to stop. The representative of France has referred to certain incidents of past history. My delegation reserves the right also to refer to them and to expose still further the situation in Tunisia, the colonial conditions that exist there and the basic reasons for the whole of this agitation. For the present, we are only taking part in the procedural debate, and although my speech, I confess, had certain points of substance in it, these were roused mostly because the representative of France had also thought fit to include points of substance in his.

92. That concludes my intervention as the representative of Pakistan.

93. Mr. TEIXEIRA-SOARES (Brazil): The Brazilian delegation wishes to explain very briefly the reasons for which it will vote favourably on the adoption of the agenda.

94. The Security Council is seized of communications signed by eleven Member States which contend that the present situation in Tunisia seriously endangers the maintenance of international peace and security, and that thereby it falls within the scope of Article 34 of the Charter.

95. In voting for the inclusion of the item in our agenda, the Brazilian delegation is not prejudging the merits of the case, nor even the competence of the Security Council to deal with this particular matter; neither can a favourable vote by Brazil be construed as expressing an opinion on the opportuneness of a debate on the Tunisian question. As a matter of cold fact, we do not feel that a protracted discussion on Tunisia would serve any useful purpose at the present stage of affairs, when the means have not been exhausted for reaching a solution by negotiation, inquiry, mediation, conciliation, arbitration, or other peaceful means provided for in Article 33 of the Charter. It is, moreover, our deep-seated conviction that the United Nations should not be overburdened with questions which may eventually prove capable of being solved through direct negotiations between the parties concerned. My delegation will therefore be quite receptive to any motion or proposal towards the postponement of consideration of this item, after its inclusion in the agenda of the Security Council.

96. Such, however, is not the immediate issue before us. We are now called to decide, not on the merits of the case, nor on the competence of the Security Council, and not even on the timeliness or usefulness of a

peuples opprimés que nous considérons comme nos frères. Il n'y a pas si longtemps, les signataires de ces lettres étaient eux-mêmes opprimés. Ils n'ont pas eu le temps de perdre le souvenir des iniquités auxquelles ils ont été exposés en tant que races asservies. Voilà pourquoi il nous est très difficile de nous désintéresser du triste sort des Tunisiens, et, quelle que soit la décision que le Conseil de sécurité adopte dans sa sagesse (il se trouve peut-être des gens autour de la table du Conseil de sécurité dont toute l'attitude signifie: "Nous ne voulons même pas consacrer une seconde à cette question"), nous voudrions leur dire que nous entretiendrons cette flamme dans notre cœur et que nous ferons de notre mieux.

91. Ma délégation ne souhaite pas prolonger cette intervention. Le représentant de la France a parlé de certains incidents passés. Ma délégation se réserve le droit d'y revenir et de donner d'autres détails sur la situation, sur le colonialisme qui y règne et sur les causes fondamentales de l'agitation actuelle. Pour le moment, nous ne faisons que participer à un débat de procédure, et si, dans mon discours, j'ai abordé, je l'avoue, quelques questions de fond, c'est surtout parce que le représentant de la France avait, lui aussi, jugé bon de le faire.

92. Je termine ici la déclaration que j'ai prononcée en qualité de représentant du Pakistan.

93. M. TEIXEIRA-SOARES (Brésil) (*traduit de l'anglais*): La délégation brésilienne tient à exposer très brièvement les raisons pour lesquelles elle votera en faveur de l'adoption de l'ordre du jour.

94. Le Conseil de sécurité est saisi de communications portant les signatures de onze Etats Membres qui affirment que la situation actuelle en Tunisie menace gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'en conséquence l'Article 34 de la Charte s'applique ici.

95. En votant en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour, la délégation brésilienne ne préjuge pas le fond de la question, ni même la compétence du Conseil de sécurité dans le cas particulier; elle ne se prononce pas non plus sur l'opportunité d'un débat sur la question tunisienne. En fait, nous ne croyons pas qu'une discussion prolongée puisse être utile, à l'heure actuelle, étant donné qu'il est encore possible de régler la situation par voie de négociations, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage ou d'autres moyens pacifiques prévus à l'Article 33 de la Charte. En outre, nous sommes fermement convaincus que l'Organisation ne devrait pas s'encombrer de problèmes qui pourraient être résolus par voie de négociations directes entre les parties intéressées. Ma délégation accueillera donc favorablement toute motion ou proposition tendant à différer l'examen de cette question, une fois qu'elle aura été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

96. La question qui nous intéresse de façon immédiate est tout autre. Il nous faut, non pas statuer sur le fond de la question, sur la compétence du Conseil de sécurité, ni même sur l'opportunité ou l'utilité

debate on the Tunisian question but, very simply and very clearly, on whether or not we should include the item in our agenda. It is the position of the Brazilian delegation that we cannot ignore or disregard the communications of the eleven Member States which present the situation as one which seriously endangers the maintenance of international peace and security, even if we admit the possibility of dismissing them at a later stage of our work. Regardless of the validity of their interpretation, the fact that eleven Member States envisage the situation as one endangering peace, is in itself a fact of such paramount importance in international life as to deserve the close attention of an international body entrusted with the primary responsibility for the maintenance of peace and security.

97. The President will recall that such was the position adopted and the procedure followed by the Security Council when it was originally seized of the complaint of failure by the Iranian Government to comply with provisional measures indicated by the International Court of Justice in the Anglo-Iranian Oil Company case. At the Security Council's 559th meeting, held on 1 October 1951, Mr. Quevedo, the representative of Ecuador, stated his opinion in words which were generally felt to reflect the views of the majority of the Security Council at that time. I quote from his statement as it appears in the official records in English [559th meeting, para. 5].

"If a Member of the United Nations submits a complaint regarding a situation or an action which in its view contains an inherent danger and may consequently threaten international peace and security, I do not see how the Security Council can refuse to include the item dealing with such a complaint in its agenda."

98. The representative of India, Sir Benegal Rau, emphasized the preliminary character of the question of the adoption of the agenda as follows [559th meeting, para. 40]:

"Even to decide the issue of competence, of jurisdiction, we should have all the facts from both sides before us... My delegation is therefore in favour of including the item in the agenda... my delegation's vote is not to be taken as a vote on the question of competence but only on the issue of whether we should discuss the subject for the purpose of deciding the question of competence, as well as any other questions that may be involved."

99. The President of the Security Council, at its 562nd meeting, recalled as follows [562nd meeting, para. 9]:

"... the Council will not be able to determine whether it is competent or not to deal with the specific question on its agenda unless it has thoroughly investigated the matter and is actually called upon to decide on any particular course of action under the Charter. This derives from the fact that, before the question of competence is decided, the Security Council still has the power to

d'un débat touchant la question tunisienne, mais purement et simplement décider s'il faut inscrire la question à notre ordre du jour. La délégation brésilienne est d'avis que nous ne pouvons pas passer sous silence ou traiter à la légère les communications des onze Etats Membres qui estiment que la situation menace gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, même si l'on peut envisager d'en abandonner l'examen par la suite. Que leur thèse soit fondée ou non, onze Etats Membres estiment que la situation menace la paix, ce qui est en soi suffisamment important du point de vue international pour retenir toute l'attention d'un organe international à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

97. Le Président se souviendra que le Conseil de sécurité avait agi de la sorte, lorsqu'il a été saisi d'une plainte contre le Gouvernement de l'Iran pour non-observation des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice dans l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company. A la 559ème séance du Conseil de sécurité, le 1er octobre 1951, M. Quevedo, représentant de l'Equateur, a exprimé son avis dans des termes qui semblaient, de façon générale, traduire l'opinion de la majorité des membres qui siégeaient alors au Conseil de sécurité. Je cite un extrait de son discours, d'après le compte rendu officiel [559ème séance, par. 5]:

"Si un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies présente une plainte au sujet d'une situation ou d'un acte qui, à son avis, présente un danger latent et qui, par conséquent, peut constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, je ne vois pas pour quelle raison le Conseil de sécurité pourrait refuser d'inscrire à son ordre du jour une telle plainte."

98. Le représentant de l'Inde, Sir Benegal Rau, faisant observer que l'adoption de l'ordre du jour n'était qu'une première mesure, s'est exprimé en ces termes [559ème séance, par. 40]:

"Même pour prendre une décision sur la question de compétence, nous devons être informés de tous les faits que les deux parties ont à présenter... C'est pourquoi ma délégation se prononce pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour... le vote de ma délégation ne doit pas être considéré comme un vote sur la question de compétence, mais uniquement comme un vote sur la question de savoir si nous devons discuter en vue de nous prononcer sur la question de compétence et toutes autres questions connexes."

99. A la 562ème séance, le Président du Conseil de sécurité a rappelé que [562ème séance, par. 9]:

"... le Conseil n'est pas en mesure de déterminer s'il est compétent ou non pour s'occuper d'une question précise inscrite à son ordre du jour, avant qu'il n'ait étudié la question à fond et qu'il ne soit effectivement invité à se prononcer sur une ligne de conduite déterminée conformément aux termes de la Charte. Cela résulte du fait qu'avant que la question de la compétence ne soit tranchée, le Conseil de sécurité

call upon the parties to seek, of their own accord, a peaceful settlement of their dispute."

100. Mr. Lacoste, who represented the Government of France at the 559th meeting of the Security Council, stated views which strike us as particularly pertinent and cogent today [559th meeting, paras. 26 and 27]:

"Several delegations have already spoken in favour of including in our agenda the complaint made by the United Kingdom regarding the failure by the Iranian Government to comply with the provisional measures indicated by the International Court of Justice. . . On the other hand, several other delegations have spoken against the inclusion of this item in the agenda on the ground that the case was not within the Council's competence.

"It seems to my delegation that this very divergence of views on the subject among the members of the Council clearly indicates the need for a debate. My delegation will therefore vote in favour of the consideration by the Council of the complaint. . ."

101. Having these precedents in mind, and having carefully examined the present situation in light of the Articles of the Charter, the Brazilian delegation will therefore vote for the adoption of the provisional agenda, with the clear understanding that we reserve our full liberty to consider the merits of the case, the particular issue of competence or any procedural motion for the postponement of consideration of this item.

102. We feel called to give particular stress to this last point, as we are convinced that no permanent, fair and equitable solution will be reached without the full and unrestricted co-operation and goodwill of all the parties concerned. The Brazilian delegation has no reason at all to question the sincerity of the assurances extended by the Government of France, when it reasserts its desire and intention of striving towards the solution of the problem in the spirit of the Charter and in the best interest of the Tunisian people. Such considerations clearly indicate the necessity for the Security Council to forego any action which might hamper the utilization of the means provided in Article 33 of the Charter of the United Nations for the peaceful settlement of disputes. The task of the Security Council is to seek, to facilitate and to pave the way for solutions rather than to impose them in a manner which might eventually prove inconsistent with the principles and purposes of the Charter.

103. The PRESIDENT: In view of the lateness of the hour, I might perhaps suggest adjourning the meeting for today. The date and time of the next meeting will be announced in the usual manner, after consulting the delegations and considering their convenience.

104. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): Since we were convened today under emergency procedure, forty-eight hours after the proposal was submitted, I wonder whether we should not con-

rité conserve la faculté de demander aux parties de rechercher par elles-mêmes un règlement pacifique du différend."

100. M. Lacoste, qui représentait le Gouvernement français à la 559ème séance du Conseil de sécurité, a exposé l'opinion suivante, qui nous paraît particulièrement pertinente et incontestable aujourd'hui [559ème séance, par. 26 et 27]:

"Plusieurs délégations se sont déjà prononcées en faveur de l'inscription à notre ordre du jour de la plainte formulée par le Royaume-Uni au sujet du défaut, par le Gouvernement iranien, de se conformer aux mesures provisoires indiquées... par la Cour internationale de Justice. En revanche, plusieurs autres délégations se sont exprimées contre cette inscription, motif pris de ce que l'affaire en cause ne serait pas de la compétence du Conseil.

"Il apparaît à ma délégation que le partage même des opinions des membres du Conseil sur cette affaire indique clairement la nécessité d'un débat. C'est pourquoi ma délégation se prononcera en faveur de la prise en considération, par notre Conseil, de la plainte dont il vient d'être saisi. . ."

101. Compte tenu de ces précédents, et après avoir examiné soigneusement la situation actuelle en s'inspirant des articles de la Charte, la délégation brésilienne votera en faveur de l'adoption de l'ordre du jour provisoire, étant bien entendu qu'elle se réserve pleine et entière liberté d'examiner le bien-fondé de l'affaire, le problème particulier de la compétence ou toute autre motion de procédure tendant à différer l'examen de la question.

102. Nous nous jugeons obligés d'insister particulièrement sur ce dernier point, étant donné que nous sommes convaincus que l'on ne pourra parvenir à une solution définitive, juste et équitable, sans la collaboration et la bonne volonté, entières et sans réserves, de toutes les parties intéressées. La délégation brésilienne n'a aucune raison de mettre en doute la sincérité des assurances qu'a fournies le Gouvernement français, lorsqu'il a réaffirmé son désir et son intention de s'efforcer de parvenir à une solution du différend dans l'esprit de la Charte et au mieux des intérêts de la population tunisienne. Il ressort clairement de ces considérations que le Conseil de sécurité doit s'abstenir de toute action qui puisse faire obstacle à la mise en œuvre des moyens prévus à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le règlement pacifique des différends. Le Conseil de sécurité doit rechercher, faciliter et favoriser le règlement des différends, plutôt que d'imposer des solutions qui pourraient, par la suite, ne pas être conformes aux principes et aux buts de la Charte.

103. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Etant donné l'heure tardive, nous pourrions peut-être lever la séance. La date et l'heure de la prochaine séance seront annoncées selon la procédure habituelle, après consultation des délégations.

104. M. HOPPENOT (France): Puisque nous avons été réunis aujourd'hui à la suite d'une procédure d'urgence, quarante-huit heures après que la proposition eut été déposée, je me demande s'il ne conviendrait

tinue along similar lines and consider the possibility of setting the earliest possible date for the continuation of this discussion.

105. The PRESIDENT: In that regard I am entirely in the hands of the Council and I should be very glad to have proposals on the subject.

106. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): If I may say so, I think there is a good deal in what the representative of France says. We might as well go on with this debate now on the question of placing the matter on the agenda. We are in the middle of that discussion, and I see no reason why we should not continue tomorrow. We may not finish it at that time, but at least we can continue with it.

107. The PRESIDENT: As far as I am concerned, there could be no objection, but I understand that there is a meeting of one of the Committees of the Disarmament Commission tomorrow. In view of the fact that a number of delegations are very short-handed, it may not be convenient for a number of the representatives here to have a Council meeting tomorrow. I therefore hope that the representative of the United Kingdom will not press his point.

108. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): We have the advantage of having with us here the Chairman of the Disarmament Commission. Perhaps he would give us his view on whether it would be possible to ask the Committee of the Disarmament Commission to postpone its labours scheduled for tomorrow.

109. Mr. TSIANG (China): I should have preferred that we hold the meeting of the Committee of the Disarmament Commission as originally scheduled and not have a meeting of the Security Council tomorrow morning. I have a personal reason for that, as I expect to speak in the Security Council on this question whenever we meet next. In view of the importance of this question and in view of the important statement made by the representative of France, I think it is only right that I should prepare my statement rather carefully.

110. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): Speaking as Chairman of the Disarmament Commission, I feel that in deciding the date of its meeting the Commission will have to give priority to the Security Council. I agree that the Disarmament Commission is a Commission of the Council and that therefore if the Council decides to meet tomorrow I shall be obliged to cancel the meeting of the Disarmament Commission. That would be necessary if the Council should decide to meet tomorrow. I do not think that the Security Council can await the convenience of the Disarmament Commission.

111. In short, this is a matter for a decision by the Council itself and not by the Disarmament Commission, still less by the Chairman of the Disarmament Commission.

112. Mr. KYROU (Greece): I am ready to abide by any decision taken in regard to the time of our next meeting and I am ready to come here tomorrow if that

pas de poursuivre quelque peu dans la même ligne et d'examiner la possibilité d'une date aussi rapprochée que possible pour la suite de cette discussion.

105. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne demande qu'à suivre l'avis du Conseil.

106. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si je puis me permettre d'ajouter quelques mots, je crois que le représentant de la France a parfaitement raison. Nous pourrions aussi bien poursuivre maintenant ce débat sur l'inscription à l'ordre du jour. Nous sommes parvenus au milieu de la discussion, et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions continuer demain. Nous n'aurons peut-être pas fini alors, mais nous pouvons au moins poursuivre le débat.

107. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'y vois aucune objection, mais je crois savoir qu'une réunion de l'un des comités de la Commission du désarmement est prévue pour demain. Etant donné qu'un certain nombre de délégations ne disposent que d'un personnel restreint, il se peut que certains représentants éprouvent quelques difficultés à assister à la prochaine séance du Conseil si elle a lieu demain. J'espère donc que le représentant du Royaume-Uni n'insistera pas sur ce point.

108. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Nous avons l'avantage d'avoir parmi nous le Président de la Commission du désarmement. Peut-être voudra-t-il nous dire s'il serait possible de demander au Comité de la Commission du désarmement de différer les travaux qui étaient prévus pour demain.

109. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais que la réunion du Comité de la Commission du désarmement ait lieu, comme il avait d'abord été prévu, et que le Conseil de sécurité ne siège pas demain matin. J'ai pour cela une raison personnelle: je pense prendre la parole au Conseil de sécurité au sujet de la question tunisienne lors de sa prochaine séance. Etant donné l'importance de cette question et de la déclaration du représentant de la France, je crois qu'il serait assez normal que je puisse préparer très soigneusement mon intervention.

110. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): En ma qualité de Président de la Commission du désarmement, j'estime que cette Commission doit fixer la date de ses réunions en laissant la priorité au Conseil de sécurité. La Commission du désarmement est une commission du Conseil; si donc le Conseil de sécurité décide de se réunir demain matin, je devrai annuler la séance de la Commission du désarmement. Je ne pense pas que le Conseil ait à tenir compte d'une décision prise par la Commission du désarmement.

111. En résumé, il s'agit là d'une question qui doit être tranchée par le Conseil lui-même, non par la Commission du désarmement, et encore moins par le Président de cette Commission.

112. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Je suis prêt à me conformer à la décision qui sera prise

deemed necessary. But I should like very respectfully to draw the attention of the representative of Chile to the fact that the Disarmament Commission is not a subordinate body of the Security Council. It is an independent Commission that takes its decisions by itself. The proof of that fact is that Canada, a State not represented in the Security Council, is a member of the Disarmament Commission.

113. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): It was my impression that the Commission was to meet under the authority of the Security Council even though it was set up by the General Assembly. If, as the Greek representative asserts, that is not the case, then I have even greater reason for not considering myself entitled to cancel, at the request of the representative of France, a meeting of the Disarmament Commission which was decided upon this morning by all its members.

114. The PRESIDENT: It has become clear that at least two members of the Council find it inconvenient for various reasons to meet tomorrow. I take it, then, that it is the sense of the Security Council that a meeting should be held as early as possible, although perhaps it is not feasible to hold it tomorrow.

The meeting rose at 6.50 p.m.

et je suis prêt à venir demain s'il le faut, mais je voudrais appeler l'attention du représentant du Chili sur le fait que la Commission du désarmement n'est pas un organe subsidiaire du Conseil de sécurité. C'est une Commission indépendante qui prend elle-même ses décisions. La preuve en est qu'un Etat comme le Canada, qui n'est pas représenté au Conseil de sécurité, est membre de la Commission du désarmement.

113. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): J'avais l'impression que la résolution créant la Commission du désarmement prévoyait que celle-ci fonctionnerait sous l'autorité du Conseil de sécurité. Si, comme le dit le représentant de la Grèce, tel n'est pas le cas, j'estime avoir encore moins le droit d'annuler une réunion que ce matin la Commission du désarmement a décidé à l'unanimité de tenir, à la demande du représentant de la France.

114. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il semble que deux membres du Conseil au moins voient, pour diverses raisons, quelques difficultés à ce que le Conseil se réunisse demain. Dans ces conditions, je considère que le Conseil est d'avis de se réunir le plus tôt possible, bien qu'il ne lui soit peut-être pas possible de siéger demain.

La séance est levée à 18 h. 50.